



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada



Évaluation des Programmes d'appui aux langues officielles (2008-2009 à 2012-2013)

Bureau du dirigeant principal de la vérification et de
l'évaluation

Direction des services d'évaluation

Janvier 2013



This publication is also available in English.

Cette publication est disponible en format PDF à l'adresse internet suivante
<http://www.pch.gc.ca>

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2013.

No de cat. : CH7-18/2013F-PDF

ISBN : 978-0-660-20856-5

Table des matières

Sommaire	1
1. Introduction et contexte de l'évaluation	5
1.1 Les Programmes d'appui aux langues officielles	5
1.1.1 Aperçu des programmes	5
1.1.2 Activités des programmes	5
1.1.3 Résultats prévus	7
1.1.4 Ressources et gestion du programme.....	8
1.2 Contexte, objectifs et enjeux de l'évaluation	8
1.3 Structure du rapport.....	9
2. Approche méthodologique	9
2.1 Conception de l'évaluation.....	9
2.2 Sources de données.....	9
2.3 Limites de l'évaluation.....	10
3. Principales constatations	11
3.1 Pertinence.....	11
3.1.1 Raison d'être des PALO	11
3.1.2 Les besoins des Canadiens.....	12
3.2 Conformité avec les priorités du gouvernement fédéral et celles de PCH	13
3.3 Harmonisation avec le rôle du gouvernement fédéral	13
3.4 Atteinte des résultats	14
3.4.1 Résultats relatifs au Développement des communautés de langue officielle	14
3.4.1.1 Volet Éducation dans la langue de la minorité	14
3.4.1.2 Volet Vie communautaire	16
3.4.2 Résultats relatifs à la Mise en valeur des langues officielles	19
3.4.2.1 Volet Apprentissage de la langue seconde	19
3.4.2.2 Volet Connaissance des langues officielles et appréciation de la dualité linguistique.....	21
3.4.2.3 Volet Promotion de la dualité linguistique	22
3.5 Efficience et économie.....	23
3.5.1 Affectation des ressources	23
3.5.2 Processus de reddition de comptes	23
3.5.3 Processus d'allocation des fonds	24
3.6 Suivi aux recommandations de 2009.....	24
4. Conclusions.....	26
5. Recommandation.....	27
6. Réponse de la direction et plan d'action.....	28
Annexe A : Modèles logiques des PALO	29
Annexe B : Questions d'évaluation	31
Annexe C : Description de la méthodologie	35
Annexe D : Liste des documents consultés en appui à l'évaluation des PALO	46
Annexe E : Description des études de cas du Fonds de développement culturel.....	57
Annexe F : Effectifs en langue seconde et langue première	61
Annexe G : Population minoritaire qui habite à proximité d'un organisme qui diffuse à la radio ou distribue un journal communautaire	63
Annexe H : Répartition prévue et réelle du financement des PALO	64

Liste des sigles

CECR	Cadre européen commun de référence pour les langues
CERF	Comité d'évaluation et de recommandation sur le financement
CLOSM	Communauté de langue officielle en situation minoritaire
CMEC	Conseil des ministres de l'Éducation du Canada
CMFC	Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne
DGPALO	Direction générale des Programmes d'appui aux langues officielles
DSE	Direction des services d'évaluation
LLO	Loi sur les langues officielles
PALO	Programmes d'appui aux langues officielles
PCH	Ministère du Patrimoine canadien
SGISC	Système de gestion de l'information sur les subventions et contributions

Sommaire

Description du programme

Les Programmes d'appui aux langues officielles (PALO) constituent la plus importante initiative ministérielle du gouvernement fédéral en matière de langues officielles. Ils se divisent en plusieurs volets, regroupés sous deux programmes principaux :

- Développement des communautés de langue officielle; et,
- Mise en valeur des langues officielles.

Par le biais de ces programmes et de leurs volets, PCH appuie financièrement les gouvernements provinciaux et territoriaux, de même que certaines parties prenantes afin de soutenir l'enseignement dans la langue de la minorité, l'apprentissage de la langue seconde et l'offre de services et de programmes dans les deux langues officielles. Des responsabilités relatives à la coordination interministérielle fédérale, à la recherche ainsi qu'à la promotion de la dualité linguistique complètent la liste des activités entreprises par le programme.

Objectifs et méthodologie de l'évaluation

Contexte et objectifs

Une évaluation a eu lieu en 2009 et a donné lieu à des recommandations, entièrement mises en œuvre à ce jour. La présente évaluation des PALO a été entreprise en vue de mettre à jour les résultats de l'évaluation de 2009 afin de contribuer à l'évaluation de la Feuille de route pour la dualité linguistique. Celle-ci représente un investissement de 1,1 milliard de dollars sur cinq ans (2008-2009 à 2012-2013) touchant 32 initiatives qui sont pilotées par 15 ministères et agences fédéraux. Les fonds alloués aux PALO représentent plus de la moitié des sommes investies dans la Feuille de route, soit 601,5 millions de dollars. La présente évaluation se limite aux composantes des PALO qui ont été financées, en partie ou en totalité, par la Feuille de route.

La conception de l'évaluation des PALO a été réalisée par la Direction des services d'évaluation de PCH. L'évaluation repose sur un cadre d'évaluation élaboré en conformité avec la *Politique sur l'évaluation* du Conseil du Trésor du Canada. Ainsi, l'évaluation explore la pertinence des PALO et leur rendement en regard de leurs résultats intermédiaires prévus pour la période comprise entre 2008-2009 et 2012-2013. .

Lignes d'enquête

Les résultats de la présente évaluation reposent sur les sources suivantes :

- Recension documentaire afin de réunir les renseignements nécessaires à la conduite de l'étude;

- Analyse bibliographique et analyse de données secondaires en vue d’approfondir les problématiques abordées par les PALO;
- Entrevues réalisées auprès d’intervenants clés; et,
- Études de cas. sur des initiatives financées dans le cadre du Fonds de développement culturel et sur la vitalité des CLOSM.

Contraintes et limites

- Les données de recensement utilisées dans l’évaluation sont, dans l’ensemble, celles du recensement de 2006. Toutefois, lorsque disponibles, les données du recensement de 2011 ont été considérées dans l’évaluation.
- Les fonds propres aux PALO et ceux provenant de la Feuille de route ne font pas l’objet d’une comptabilité séparée. Il est donc difficile de se prononcer sur la gestion efficace des fonds provenant de l’une ou l’autre des sources de financement.
- Certaines données touchant les CLOSM du Québec ne sont pas disponibles.

Constatations des lignes d’enquête

Pertinence

Les PALO sont en lien direct avec les obligations constitutionnelles et législatives du gouvernement fédéral dans le domaine des langues officielles. Ces deux programmes constituent une contribution adéquate en vue de répondre à certains des besoins exprimés par les CLOSM en ce qui a trait à leur développement et leur épanouissement. De plus, les PALO contribuent à répondre aux besoins des Canadiens désirant acquérir une connaissance de leur deuxième langue officielle.

Durant la période couverte par l’évaluation, deux nouvelles sous-composantes sont venues se greffer aux PALO, soit le Fonds de développement culturel et les Initiatives jeunesse. La première composante répond à un besoin véritable d’accroître l’offre culturelle, artistique et patrimoniale au sein des CLOSM.

Les PALO appuient le mandat confié à PCH à l’intérieur de la *LLO*. En plus des responsabilités qui incombent à tous les ministères et toutes les agences fédérales, PCH assume un rôle unique, particulièrement en ce qui a trait à l’appui offert aux provinces et territoires dans le domaine de l’enseignement dans la langue de la minorité et de l’apprentissage de la langue seconde.

Rendement (efficacité)

Dans l’ensemble, les PALO présentent des résultats positifs.

Programme de « Développement des communautés de langue officielle »

Les volets de ce programme ont contribué à :

- l'accroissement de l'offre de programmes et d'activités visant l'éducation dans la langue de la minorité;
- la sensibilisation et au recrutement de plus d'élèves à l'intérieur du système d'éducation de la minorité;
- l'accroissement de l'accès des CLOSM à des programmes et services offerts dans leur langue, par les provinces et territoires, de même que par les organismes communautaires. Une collaboration de plus en plus étroite s'est établie entre l'ensemble des partenaires (gouvernements provinciaux et territoriaux et groupes communautaires) afin de concerter leurs efforts à cet égard.

Programme de « Mise en valeur des langues officielles »

Les composantes de cet autre programme ont permis :

- d'accroître le nombre de Canadiens ayant la possibilité d'acquérir une connaissance pratique des deux langues officielles. La participation aux programmes d'apprentissage de la langue seconde demeure importante, particulièrement dans les programmes d'immersion où la tendance historique à la hausse s'est poursuivie durant la période couverte par l'évaluation;
- de progresser dans la mesure de l'apprentissage de la langue seconde permettant ainsi d'offrir des données plus probantes sur le niveau de connaissance atteint par les jeunes canadiens participant aux différents modèles d'enseignement de la langue seconde;
- d'entreprendre certaines démarches visant à actualiser le discours sur la dualité linguistique. Toutes les activités réalisées par les PALO ont pour but de promouvoir la dualité linguistique. Des progrès ont été enregistrés en regard d'activités dédiées à la promotion de la dualité linguistique.

Rendement (efficacité et économie)

La DGPAO a été à même d'investir les ressources financières des PALO selon la répartition budgétaire prévue. En outre, les coûts administratifs liés aux PALO ont été faibles et se sont maintenus à environ 3 % du budget total. L'allègement du processus de reddition de compte a aussi été souligné de façon particulière par les organismes œuvrant dans les CLOSM. Le nombre de rapports a été réduit, particulièrement pour les provinces et territoires, et l'information requise pour chaque rapport est plus ciblée.

Recommandation

Des efforts importants ont été consentis par les partenaires intergouvernementaux depuis les cinq dernières années afin de développer une mesure nationale systématique et consistante du niveau de connaissance acquis de la langue seconde chez les étudiants, incluant des projets pilotes qui ont généralement montrés des résultats positifs. Il reste cependant des étapes à

franchir avant que cette mesure de l'apprentissage soit opérationnelle dans l'ensemble des provinces et territoires.

Il est recommandé que :

- les PALO encouragent la mise sur pied d'un mécanisme intergouvernemental dans le but de favoriser la concertation et l'échange de bonnes pratiques, notamment en matière de mesure des compétences linguistiques.

Original signé par

Richard Willan

Dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation
Ministère du Patrimoine canadien

1. Introduction et contexte de l'évaluation

Le présent document constitue le rapport d'évaluation des Programmes d'appui aux langues officielles (PALO), couvrant la période de 2008-2009 à 2012-2013.

Cette première section du rapport décrit les PALO, ainsi que le contexte plus large dans lequel ils ont évolué, particulièrement en ce qui a trait à leur lien avec la Feuille de route pour la dualité linguistique (ci-après la Feuille de route). Les objectifs et enjeux de l'évaluation sont également présentés.

1.1 Les Programmes d'appui aux langues officielles

1.1.1 Aperçu des programmes

Les PALO constituent les plus importants programmes de subventions et contributions du ministère du Patrimoine canadien (PCH) et la plus importante initiative ministérielle du gouvernement fédéral en matière de langues officielles. Ils se divisent en plusieurs composantes, regroupées sous deux principaux programmes :

- Développement des communautés de langue officielle; et
- Mise en valeur des langues officielles.

Par le biais de ces deux programmes et de leurs sous-composantes respectives, PCH appuie financièrement les gouvernements provinciaux et territoriaux, de même que des organismes afin de soutenir l'enseignement dans la langue de la minorité, l'apprentissage de la langue seconde et l'offre de services et de programmes dans les deux langues officielles. À cela s'ajoutent des responsabilités relatives à la coordination interministérielle fédérale, la recherche et la promotion de la dualité linguistique.

1.1.2 Activités des programmes

L'évaluation inclut les composantes des PALO qui ont été financées, en partie ou en totalité, par la Feuille de route¹. La Figure 1 illustre, pour chacun des deux grands programmes, les composantes des PALO qui sont couvertes par l'évaluation. L'évaluation a été entreprise dans le contexte plus large de l'évaluation de la Feuille de route.

¹ Annoncée en juin 2008 par le gouvernement fédéral, la Feuille de route est un investissement de 1,1 milliard de dollars sur cinq ans (2008-2009 à 2012-2013) touchant 32 initiatives qui sont pilotées par 15 ministères et agences fédéraux. Il s'agit d'une initiative horizontale qui vise à bonifier et à élargir l'action gouvernementale afin d'accroître et de rendre accessible les bénéfices de la dualité linguistique.

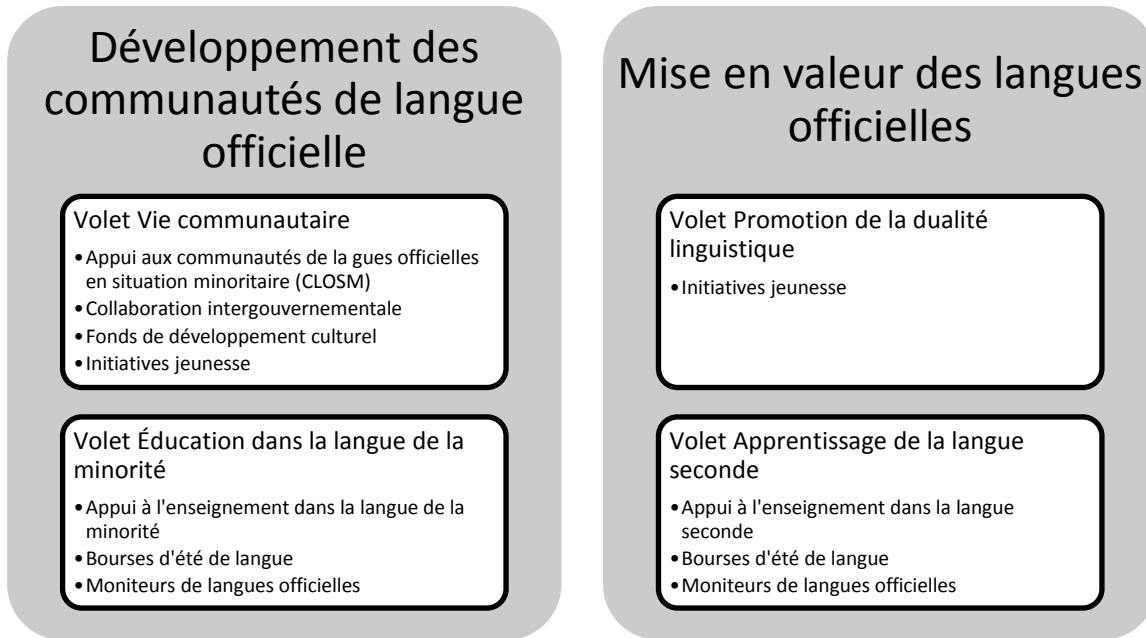


Figure 1

Le Tableau 1 décrit brièvement chacune de ces volets et sous-volets.

Tableau 1: Initiatives des PALO sous la Feuille de route	
Volets	Sous-volets des PALO retenus comme initiatives de la Feuille de route
Vie communautaire	<p>Appui aux communautés de langues officielles en situation minoritaire (CLOSM)</p> <p>Vise à appuyer l'engagement d'organismes de la communauté et à renforcer leur capacité d'agir en vue de l'obtention de gains mesurables sur le plan du développement durable des communautés ainsi qu'à encourager l'innovation et l'excellence.</p>
	<p>Collaboration intergouvernementale</p> <p>Vise à aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à fournir des services provinciaux, territoriaux et municipaux, autres que l'éducation, dans la langue de la CLSOM, comprenant aussi les infrastructures nécessaires pour ce faire.</p>
	<p>Initiatives jeunesse</p> <p>Permettent aux jeunes membres des CLOSM d'utiliser régulièrement la langue de leur minorité pendant diverses activités à l'extérieur de l'école et de les habituer à utiliser leur langue minoritaire au quotidien. L'accent est mis sur le renforcement des activités liées à la radio et aux autres médias communautaires pour encourager les jeunes à participer à des activités culturelles et communautaires.</p>
	<p>Fonds de développement culturel</p> <p>Vise à appuyer le développement et le rayonnement des CLOSM au moyen de projets et d'initiatives à caractère culturel, artistique et patrimonial.</p>
Éducation dans la langue de la minorité	<p>Appui à l'enseignement dans la langue de la minorité</p> <p>Vise à améliorer l'offre de programme et d'activités des provinces et territoires visant une éducation dans la langue des CLOSM (les anglophones du Québec et les francophones hors Québec), et ce, à tous les niveaux d'enseignement. Il vise aussi à accroître la production et la diffusion de connaissances, de méthodes et d'outils novateurs pour appuyer l'enseignement dans la langue de la minorité.</p>
	<p>Bourses d'été de langue</p> <p>Permettent de découvrir une autre région du Canada tout en apprenant le français,</p>

Tableau 1: Initiatives des PALO sous la Feuille de route	
Volets	Sous-volets des PALO retenus comme initiatives de la Feuille de route
	<p>langue première. Le programme Destination Clic est un cours intensif de langue de trois semaines qui permet de nombreux échanges éducatifs et culturels.</p> <p>Moniteurs de langues officielles</p> <p>Le programme Odyssee offre une expérience de travail à temps plein qui donne l'occasion de vivre dans une province ou un territoire autre, et de partager la culture tout en faisant une différence dans la vie des jeunes de la communauté qui accueille.</p>
Promotion de la dualité linguistique	<p>Initiatives jeunesse</p> <p>Visent à encourager les jeunes à utiliser leur langue seconde et à leur fournir des occasions d'entendre parler leur langue seconde ailleurs qu'à l'école. Le groupe cible de ces initiatives est les jeunes faisant partie de la population majoritaire.</p>
Apprentissage de la langue seconde	<p>Appui à l'enseignement dans la langue seconde</p> <p>Visent à améliorer l'offre de programmes et d'activités des provinces et des territoires visant l'apprentissage du français et de l'anglais, secondes langues officielles et ce, à tous les niveaux d'enseignement. Il vise également à accroître la production et la diffusion de connaissances, de méthodes et d'outils novateurs pour appuyer l'enseignement de la langue seconde.</p>
	<p>Bourses d'été de langue</p> <p>Le programme Explore propose cinq semaines de découverte, de rencontres et d'échange, dans un cadre stimulant pour l'apprentissage de la langue seconde.</p>
	<p>Moniteurs de langues officielles</p> <p>(voir la description ci-dessus).</p>
Source : Information administrative du Ministère du Patrimoine canadien	

Les PALO représentent environ 55 % de l'investissement total sous la Feuille de route, soit 601,5 millions de dollars, administrés par la DGPAO.

1.1.3 Résultats prévus

Les PALO visent une série de résultats immédiats, intermédiaires et ultimes qui sont illustrés dans les deux modèles logiques présentés à l'annexe A du présent rapport. Cette évaluation des PALO s'attarde spécifiquement à l'atteinte des résultats de niveau intermédiaire.

Dans le cas du programme de Développement des communautés de langue officielle, les résultats intermédiaires attendus sont les suivants :

- Un accès accru des CLOSM à une éducation de qualité dans leur langue, dans leur milieu.
- Un accès accru des CLOSM à des programmes et services offerts, dans leur langue, par les provinces et territoires, les municipalités et les organismes communautaires.

Dans le cas du programme de Mise en valeur des langues officielles, les résultats intermédiaires sont les suivants :

- Un plus grand nombre de Canadiens ont une connaissance pratique des deux langues officielles.

- Un plus grand nombre de Canadiens ont une meilleure compréhension et appréciation des bénéfices des langues officielles.

1.1.4 Ressources et gestion du programme

Les ressources financières liées aux composantes des PALO faisant l'objet de l'évaluation proviennent de deux sources distinctes. La première est constituée des fonds réguliers, dits récurrents dans le tableau, dont disposent les PALO. La seconde source est constituée des fonds qui sont sous la Feuille de route. Dans cette catégorie, on retrouve des fonds « récurrents », qui correspondent aux mêmes montants que ces programmes recevaient déjà sous le Plan d'action pour les langues officielles 2003-2008 et des fonds investis dans deux nouvelles initiatives, soit le Fonds de développement culturel et les Initiatives jeunesse.

Le Tableau 2 présente la répartition budgétaire totale prévue pour les initiatives des PALO, comptabilisées sous la Feuille de route, par source budgétaire.

Initiatives	Hors FdR (M \$)	FdR récurrent (M \$)	FdR nouveau (M \$)	Budget total (M \$)	Part FdR (%)
Appui aux CLOSM	178,0	22,5	0	200,5	11,3
Collaboration intergouvernementale	63,0	22,5	0	85,5	26,5
Initiatives jeunesse	0	0	12,5	12,5	100,0
Fonds de développement culturel	0	0	14,0	14,0	100,0
Appui à l'enseignement dans la langue de la minorité	554,0	280,0	0	834,0	33,6
Bourses d'été de langue	48,0	40,0	0	88,0	45,5
Moniteurs de langues officielles	20,0	20,0	0	40,0	50,0
Appui à l'enseignement de la langue seconde	208,0	190,0	0	398,0	47,7
Total	1 070,0	575,0	26,5	1 671,5	36,0

Les PALO sont gérés par la Direction générale des Programmes d'appui aux langues officielles (DGPALO). C'est, entre autres, à la DGPALO que revient la responsabilité de négocier des ententes de subventions ou de contributions avec l'ensemble des bénéficiaires des PALO, incluant les provinces et territoires, de même qu'avec les organismes sans but lucratif.

1.2 Contexte, objectifs et enjeux de l'évaluation

L'évaluation des PALO s'ajoute à celles réalisées par les autres ministères et agences partenaires ayant reçu des fonds sous la Feuille de route. Les constatations ayant découlé de l'évaluation des PALO tout comme celles des autres initiatives sont intégrées à l'évaluation horizontale de la Feuille de route que PCH a réalisée.

L'objectif premier de l'évaluation des PALO est d'offrir une mise à jour de l'évaluation de ces programmes réalisée en 2009.² À cette occasion, PCH a procédé à une évaluation de l'ensemble des activités entreprises par le biais des PALO. À la lumière des travaux de 2009, le ministère a retenu une approche ciblée pour la présente évaluation, de façon à éviter une duplication du travail effectué.

La présente évaluation respecte les paramètres établis à l'intérieur de la *Politique sur l'évaluation* du Secrétariat du Conseil du Trésor. Elle explore en outre une série de questions d'évaluation décrite à l'annexe B.

1.3 Structure du rapport

Le rapport est structuré en six sections, incluant la présente introduction. La section 2 décrit l'approche méthodologique retenue pour l'évaluation des PALO. Par la suite, la section 3 s'attarde aux principales constatations ayant découlé de l'information et des données recueillies lors de l'évaluation des PALO. La section 4 décrit les conclusions relatives à chacun de ces thèmes, la section 5 présente les recommandations de l'évaluation, alors que la section 6 présente la réponse et le plan d'action de la DGPALO.

2. Approche méthodologique

La présente section décrit brièvement le processus ayant mené à l'élaboration de cette approche méthodologique, les méthodes de recherche retenues et les limites de l'évaluation. Une description plus détaillée de la méthodologie se retrouve à l'annexe C du rapport.

2.1 Conception de l'évaluation

La conception de l'évaluation des PALO a été réalisée par la Direction des services d'évaluation de PCH. La collecte de données a été structurée de façon à permettre une triangulation de l'information recueillie.

2.2 Sources de données

Les données recueillies aux fins de l'évaluation proviennent de trois sources principales.

Analyse des documents, des données et des écrits

Trois types de sources documentaires ont été révisés :

- les documents produits en appui à la gestion des PALO ont été consultés. Ces documents (voir Annexe D) incluent, entre autres, le Cadre intégré de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats et de vérification axé sur le risque des PALO, les documents stratégiques internes et les plans d'action, les rapports d'évaluation et

² L'évaluation sommative des PALO de 2009 est disponible en ligne, à l'adresse suivante :

- de vérification antérieurs, les rapports ministériels sur le rendement, ainsi que les rapports annuels de PCH sur les langues officielles.;
- les bases de données constituées par les PALO et leurs partenaires afin de suivre le déploiement des activités qu'ils soutiennent, des extraits qu'ils produisent, leur incidence et l'environnement dans lequel ils évoluent; et,
 - les écrits issus de la recherche et de l'observation menée à l'extérieur des institutions fédérales. Cette source a joué un rôle complémentaire aux autres sources de données, permettant d'explorer les besoins et les attentes des bénéficiaires des PALO et des parties prenantes.

Entrevues auprès des intervenants clés et groupes de discussion

- Un total de 86 intervenants a été consulté dans le cadre de 80 entrevues semi-structurées et de quelques entrevues groupées.
- Un éventail de parties prenantes aux PALO a été rejoint par le biais de cette démarche, incluant les représentants de PCH, de la majorité des provinces et territoires, ainsi que du secteur communautaire (voir Annexe C).
- Lorsque des opinions sont rapportées, les déterminants ci-dessous sont utilisés :
 - moins de la moitié des intervenants-clés : « quelques »;
 - au moins la moitié des intervenants-clés : « la majorité »;
 - tous les intervenants-clés : « tous ».

Études de cas

Dix-neuf études de cas ont été conduites dans le cadre de l'évaluation :

- Dix études de cas ont été réalisées sur les initiatives financées dans le cadre du Fonds de développement culturel (voir Annexe E).
- Neuf autres études de cas ont abordé la vitalité des CLOSM afin de comprendre comment se manifeste leur vitalité communautaire et quelle est l'incidence des actions soutenues par la Feuille de route (dont les PALO) sur celle-ci (voir Annexe C).

2.3 Limites de l'évaluation

Dans l'ensemble, la mise en œuvre des méthodes de recherche retenues a produit les données et l'information nécessaire afin de pouvoir traiter adéquatement des enjeux retenus aux fins de l'évaluation des PALO. Il convient toutefois de noter les limites avec lesquelles l'évaluation a dû conjuguer :

- Données de recensements : Au besoin, l'évaluation a eu recours à des données de recensement concernant les langues officielles. À cette fin, les données utilisées proviennent du recensement de 2006. Lorsque possible, les données du recensement de 2011 ont été intégrées à l'évaluation.

- Les fonds propres aux PALO et ceux provenant de la Feuille de route ne font pas l'objet d'une comptabilité séparée. Il est donc difficile de se prononcer sur la gestion efficace des fonds rattachés à l'une ou l'autre des sources de financement.
- Certaines données touchant l'analyse de la situation des CLOSM du Québec ne sont pas disponibles.

3. Principales constatations

Cette section présente les constatations tirées de l'évaluation. L'information est regroupée sous les thèmes de la pertinence des PALO, de leur harmonisation avec les priorités et du rôle du gouvernement fédéral, de l'atteinte des résultats intermédiaires des PALO, ainsi que leur efficacité. Une dernière sous-section aborde plus spécifiquement le suivi apporté aux recommandations issues de l'évaluation de 2009 des PALO.

3.1 Pertinence

La pertinence des PALO est analysée sur la base de deux questions principales :

- Ces programmes ont-ils toujours une raison d'être dans le contexte canadien actuel?
- Les PALO répondent-ils toujours aux besoins des Canadiens?

3.1.1 Raison d'être des PALO

Les PALO ont une raison d'être dans le contexte canadien actuel et sont en lien direct avec les engagements constitutionnels et législatifs du gouvernement fédéral.

La *Charte canadienne des droits et libertés* affirme à l'article 16 que le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada. Afin de favoriser l'usage et la progression vers l'égalité des deux langues officielles, le Parlement fédéral a adopté la *Loi sur les langues officielles (LLO)*, laquelle attribue des responsabilités au gouvernement fédéral et, plus particulièrement, au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.

L'article 43 de la *LLO* attribue une responsabilité au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles de prendre « les mesures qu'il estime indiquées pour favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne » dont des mesures :

- « de nature à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement;
- pour encourager et appuyer l'apprentissage du français et de l'anglais;
- pour encourager le public à mieux accepter et apprécier le français et l'anglais;
- pour encourager et aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à favoriser le développement des minorités francophones et anglophones, et notamment à leur offrir des services provinciaux et territoriaux en français et en anglais et à leur permettre de recevoir leur instruction dans leur propre langue;

- pour encourager et aider ces gouvernements à donner à tous la possibilité d'apprendre le français et l'anglais. »

C'est sur cette base législative que PCH signe des ententes relatives à l'enseignement dans la langue de la minorité, l'apprentissage de la langue seconde et la prestation de services provinciaux, territoriaux et municipaux dans les deux langues officielles avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. C'est également sur cette base que PCH signe des ententes de subvention et contribution avec des organismes offrant des services et activités favorisant la dualité linguistique canadienne.

Tous les représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux, de même que des organismes sans but lucratif consultés dans le cadre de la présente évaluation ont souligné le rôle important que jouent les PALO dans la promotion de la dualité linguistique. Leurs perceptions sont qu'en l'absence des PALO, on assisterait à d'importants reculs en matière de langues officielles. Selon la majorité d'entre eux, bien des services et activités liés aux langues officielles ne verraient pas le jour sans l'appui des PALO.

3.1.2 Les besoins des Canadiens

Les PALO répondent à des besoins exprimés autant chez les CLOSM que dans les communautés linguistiques majoritaires.

Dans son rapport publié en 2008, Lord³ a identifié les besoins sur lesquels la prochaine stratégie horizontale devait mettre l'accent. Parmi ceux qui s'adressent aux PALO, notons :

- l'éducation dans la langue de la minorité;
- l'apprentissage dans la langue seconde;
- l'enseignement postsecondaire;
- les arts et la culture;
- la promotion de la dualité linguistique;
- les médias communautaires; et,
- la collaboration avec les provinces et territoires.

En collaboration avec les provinces et les territoires, les PALO ont permis de maintenir en place le système d'éducation dans la langue de la minorité ainsi que les programmes d'enseignement de la langue seconde. Ils ont aussi facilité l'accès à l'éducation postsecondaire pour les CLOSM.

Par le biais du Fonds de développement culturel, les PALO ont soutenu un besoin identifié d'épanouissement culturel des CLOSM. Les études de cas confirment que neuf projets sur 10 n'auraient pu aller de l'avant sans l'apport financier des PALO. Selon l'évaluation

³ Lord, Bernard. (2008). *Rapport sur les consultations gouvernementales sur la dualité linguistique et les langues officielles*. Ottawa : Patrimoine canadien.

formative⁴, le Fonds répond à un besoin véritable d'accroître l'offre culturelle, artistique et patrimoniale au sein des CLOSM.

3.2 Conformité avec les priorités du gouvernement fédéral et celles de PCH

Comme le souligne la sous-section 3.1 du rapport, la *LLO* requiert du gouvernement fédéral qu'il prenne des mesures en appui à la dualité linguistique, engagement qui s'étend à l'ensemble du gouvernement fédéral. À cette fin, l'article 43 de cette loi accorde d'ailleurs un rôle particulier à PCH dans la mise en œuvre de mesures qui visent à promouvoir la dualité linguistique, incluant la signature d'ententes sous les PALO.

L'article 41 de la *LLO* exige de tous les ministères fédéraux qu'ils s'engagent activement dans le domaine des langues officielles :

41. (1) Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

(2) Il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que soient prises des mesures positives pour mettre en œuvre cet engagement. Il demeure entendu que cette mise en œuvre se fait dans le respect des champs de compétence et des pouvoirs des provinces.

Les objectifs des PALO sont donc en lien direct avec les priorités du gouvernement fédéral et, par extension, de celles de PCH. Sur ce dernier aspect, on note que les PALO contribuent directement à l'un des trois objectifs stratégiques de PCH, soit que « Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne », et plus particulièrement à l'activité de programme 6 « Langues officielles ».⁵

3.3 Harmonisation avec le rôle du gouvernement fédéral

PCH conjugue ses obligations relatives à la promotion de la dualité linguistique avec le partage des compétences qui accorde aux provinces un rôle central dans plusieurs dossiers couverts par les PALO.

Les PALO sont présents dans plusieurs domaines qui relèvent exclusivement de la compétence des gouvernements provinciaux et territoriaux. C'est notamment le cas de l'éducation dans la langue de la minorité, de l'apprentissage de la langue seconde et de la prestation de services provinciaux et territoriaux. Les PALO reposent sur le principe voulant que ces activités entraînent des « coûts supplémentaires » et qu'il est dans l'intérêt du gouvernement fédéral d'assumer une partie de ces coûts.

⁴ Dallaire, C. (2012). *Évaluation formative et prospective de mi-parcours du Fonds de développement culturel*.

⁵ Patrimoine canadien. (2012). *Rapport sur les plans et priorités 2012-2013*. Ottawa, p. 5.

La structure même des PALO et plus particulièrement les ententes signées avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, permettent de concilier l'objectif fédéral de promotion des langues officielles et le partage des compétences. En vertu de ces accords, aucune intervention fédérale ne peut procéder sans l'approbation du gouvernement provincial ou territorial. Au moment de procéder à l'évaluation, toutes les provinces et tous les territoires avaient des ententes signées avec le gouvernement fédéral.

Quelques intervenants consultés lors de l'évaluation ont souligné que ce contexte exige de PCH qu'il adopte une approche négociée par rapport aux objectifs fédéraux en lien avec les PALO. C'est à la lumière de ce contexte que les résultats des PALO ont été analysés et sont présentés à la prochaine section du rapport.

3.4 Atteinte des résultats

L'analyse des résultats est structurée sur la base des deux grands programmes des PALO et des résultats intermédiaires qui y sont associés, le Développement des communautés de langue officielle et la Mise en valeur des langues officielles

3.4.1 Résultats relatifs au Développement des communautés de langue officielle

Les résultats liés au programme de Développement des communautés de langue officielle couvrent l'enseignement dans la langue de la minorité et l'accès à des services dans la langue de la minorité.

3.4.1.1 Volet Éducation dans la langue de la minorité

L'investissement des PALO dans la langue de la minorité devrait mener à un accès accru des CLOSM à une éducation de qualité dans leur langue et dans leur milieu. En appui à ce résultat intermédiaire, l'investissement des PALO s'appuie sur trois résultats immédiats; soit un accroissement :

- de l'offre de programmes et d'activités dans la langue de la minorité;
- des méthodes ou des outils innovateurs dans ce domaine et une diffusion accrue;
- de la proportion de Canadiens en milieu minoritaire qui étudient dans leur première langue officielle.

D'abord, la majorité des intervenants provinciaux et territoriaux consultés dans le cadre de la présente évaluation ont indiqué que l'appui des PALO leur avait permis d'instaurer de nouveaux programmes offerts en garderie, en pré maternelle et en maternelle en milieu minoritaire. Durant la période visée par l'évaluation, de nouveaux programmes de cette nature ont vu le jour, entre autres, en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Ontario, au Manitoba et en Colombie-Britannique.

Aux niveaux primaires et secondaires, l'appui des PALO s'est principalement centré sur l'élaboration de programmes d'enseignement. L'objectif des gouvernements provinciaux et

territoriaux est d'offrir un enseignement qui reflète les objectifs linguistique, identitaire et culturel propres à leur CLOSM, ce qui nécessite une approche différente de ce qui est offert en milieu majoritaire. Ainsi, aux dires de la majorité des intervenants consultés, les PALO ont continué d'offrir un appui financier pour développer de nouveaux programmes d'enseignement pour les élèves, de nouveaux outils pédagogiques, ainsi que des programmes de formation pour les enseignants. C'est à cette fin que les PALO offrent un appui.

Les PALO ont aussi appuyé l'établissement de nouvelles écoles primaires et secondaires, dont certains centres scolaires communautaires (31 sont actuellement en place) dans les CLOSM francophones. De plus, près de 30 *Community centres* ont vu le jour au Québec. La majorité des représentants des CLOSM consultés dans le cadre de l'évaluation ont souligné l'importance qu'ils accordent à ce type d'institutions qui permettent de mieux refléter le rôle communautaire de l'école en milieu minoritaire.

Au fil des ans, les PALO ont appuyé le développement d'un système d'éducation primaire et secondaire en milieu minoritaire qui dessert environ 95,000 élèves au Québec et plus de 145,000 élèves dans les autres provinces. La presque totalité des membres des CLOSM a accès à une école primaire ou secondaire dans la langue de la minorité dans un rayon de 25 km de leur domicile. L'annexe F du présent rapport fournit des données détaillées sur les effectifs scolaires pour chaque province et territoire.

Le niveau postsecondaire a également connu des avancées. Depuis 2008, de nouveaux établissements postsecondaires ont vu le jour, pour mieux desservir, en particulier, les communautés vivant à l'extérieur des grands centres urbains. À titre d'exemple, le Collège Boréal de l'Ontario a ouvert un campus à Timmins, l'Université Ste-Anne en Nouvelle-Écosse a ouvert un nouveau campus à Halifax. Toujours dans le but de faciliter l'accès à une éducation postsecondaire dans la langue de la minorité, la province de Terre-Neuve et du Labrador a, quant à elle, créé un programme de bourses permettant à des francophones de la province d'aller étudier dans une institution francophone au pays. Au Canada, 86 % des CLOSM ont accès à une institution postsecondaire dans un rayon de 50 km de leur domicile (ce taux est de 79 % si l'on considère seulement les CLOSM hors Québec).

L'appui des PALO à l'éducation postsecondaire a permis d'élargir la gamme de programmes offerts en ligne. Quelques intervenants consultés ont indiqué que cette approche est particulièrement importante afin de permettre aux institutions postsecondaires en milieu minoritaire d'offrir une gamme de programmes suffisamment concurrentielle car elles ont historiquement occupé des créneaux de programmes assez restreints. L'offre de cours en ligne, qui a connu une expansion durant la période couverte par l'évaluation, vise à répondre à cette préoccupation. Il est à noter que cette tendance s'est également reflétée au niveau de certaines écoles secondaires, où l'on retrouve une offre accrue de cours en ligne.

Défi

Les consultations effectuées ont permis de comprendre que les attentes des élèves et des parents quant à l'accès à une vaste gamme de programmes constituent un défi pour certaines

écoles en milieu minoritaire. Les PALO ont contribué à élargir cette gamme, mais les attentes demeurent élevées dans ce domaine.

3.4.1.2 Volet Vie communautaire

L'investissement des PALO devrait mener à un accès accru des CLOSM à des programmes et services offerts, dans leur langue, par les provinces et territoires, les municipalités et les organismes communautaires. En appui à ce résultat intermédiaire, l'investissement des PALO poursuit les deux résultats immédiats suivants :

- Une capacité accrue des différents partenaires à structurer le développement des CLOSM; et,
- La création, l'amélioration et la prestation d'activités et de services dans la langue de la minorité par les organismes communautaires, les gouvernements provinciaux et territoriaux et par les municipalités.

Pour en faciliter la compréhension, l'information concernant les services dans la langue de la minorité est regroupée en trois thèmes, soit la collaboration communautaire, les services et activités offerts par les organismes communautaires et les services offerts par les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que municipaux.

Collaboration communautaire

Les PALO appuient financièrement plus de 350 organismes offrant des activités et des services dans chaque CLOSM à travers le pays.

En 2010 et 2011, PCH a signé des « ententes de collaboration » avec chacun des organismes porte-parole des CLOSM. L'approche retenue par le biais des « ententes de collaboration » a eu pour résultat de responsabiliser les organismes œuvrant dans les CLOSM, tout en maintenant l'imputabilité de PCH à l'égard des ressources financières investies à l'intérieur des PALO. Ainsi, on retrouve maintenant, dans chaque province et territoire, un Comité d'évaluation et de recommandation sur le financement (CERF) constitué de membres sélectionnés sur la base de leur connaissance et de leur participation au développement de la CLOSM. Le processus associé à ce comité est comme suit :

- Le CERF revoit l'ensemble des demandes d'appui financier à la lumière de l'enveloppe totale allouée à la province ou territoire et fait des recommandations à PCH; et,
- PCH revoit les demandes de financement ainsi que les recommandations du CERF et dépose des recommandations au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.

C'est à ce dernier que revient la décision définitive concernant le financement accordé aux organismes en conformité avec les ententes de collaboration.

Le travail des CERF est facilité par un plan de développement global (la dénomination exacte de ce plan diffère d'une région à l'autre, mais son objet demeure le même) que chaque CLOSM prépare. Ces plans identifient les besoins spécifiques de la CLOSM et les priorités d'intervention retenues par la communauté.

Services offerts par les organismes communautaires

Les PALO ont maintenu le financement accordé dans différents secteurs d'activités communautaires, telles que les activités culturelles, artistiques et patrimoniales. Deux nouvelles initiatives ont vu le jour et elles font l'objet d'un examen plus détaillé dans cette sous-section du rapport, soit les initiatives jeunesse et le Fonds de développement culturel.

Initiatives jeunesse

Les initiatives jeunesse ont la particularité de n'avoir été financées que durant un seul exercice financier, en 2009-2010. Dans ces circonstances, il n'est pas possible de commenter l'impact de ces initiatives car l'information accessible au moment de l'évaluation se limitait aux activités et aux extrants qui en découlent.

À cet égard, on note qu'une somme de 12,5 millions \$ a été investie dans ces initiatives et qu'elles ont appuyé 155 projets qui ont touché à différents thèmes reliés au développement culturel et identitaire en milieu minoritaire et à la dualité linguistique. La liste des activités financées inclut des rassemblements jeunesse, des activités sportives et culturelles, des échanges entre francophones, francophiles et anglophones et l'établissement d'espaces communautaires.

Les intervenants consultés dans le cadre de la présente évaluation ont jugé favorablement ce type de projets puisqu'ils permettent à de jeunes Canadiens de mieux comprendre la dualité linguistique canadienne.

Fonds de développement culturel

Nouvelle composante annoncée dans le cadre de la Feuille de route, le Fonds de développement culturel a permis aux PALO d'appuyer plus directement le développement des communautés par les arts et la culture. Au moment de l'évaluation, on retrouvait des projets financés par le Fonds de développement culturel dans toutes les provinces et territoires à l'exception du Nunavut. Un total d'environ 150 initiatives a été financé durant les trois premiers exercices financiers du Fonds (2009-2010 à 2011-2012).

Une récente évaluation formative et prospective du Fonds de développement culturel indique que celui-ci répond à un besoin d'accroître l'offre culturelle, artistique et patrimoniale au sein des CLOSM.⁶ L'évaluation note que les activités financées à ce jour ont porté sur l'engagement direct de la communauté dans des activités culturelles, plutôt que sur des

⁶ Dallaire, C. (2012). *Évaluation formative et prospective de mi-parcours du Fonds de développement culturel*. Ottawa.

activités qui privilégient le rayonnement des produits artistiques. Cette évaluation formative conclut en soulignant que des stratégies peuvent être mises de l'avant pour équilibrer ces deux objectifs.

La présente évaluation a permis de recueillir de nouvelles perspectives relatives au Fonds de développement culturel. Tout en reconnaissant qu'il s'agit d'une composante récente, la consultation auprès des intervenants indique que cette initiative contribue à l'épanouissement des CLOSM dans les domaines suivants :

- La construction identitaire des CLOSM;
- Le partage de la culture et de l'histoire des CLOSM;
- L'établissement de lieux de rencontres et de création;
- L'établissement de collaborations directes entre les organismes œuvrant dans le secteur culturel.

Les études de cas indiquent que les activités financées par le Fonds de développement culturel contribuent à ces résultats en rehaussant la visibilité de la communauté par le biais de nouvelles vitrines culturelles, en ouvrant la voie à de nouveaux partenariats, en permettant aux artistes d'acquérir de nouvelles connaissances et en favorisant le développement local.

Un défi auquel le Fonds de développement culturel fait face découle du fait qu'il est souvent la seule source de financement des projets retenus, ce qui les rend particulièrement vulnérables. Quelques intervenants consultés ont également noté que le concept de « culture » est particulièrement large, ce qui peut entraîner des interprétations divergentes de ce qui constitue l'objet de cette composante.

Autres types d'activités financées

En plus de ces deux nouvelles composantes, les PALO ont financé d'autres types d'activités et services offerts par les groupes communautaires, en conformité avec les plans de développement globaux. Un domaine ayant retenu une attention particulière durant la période couverte par l'évaluation est celui des médias communautaires. La majorité des répondants indiquent que les CLOSM ont un meilleur accès à des médias communautaires dans leur langue. Ainsi, l'appui des PALO a soutenu l'instauration de 27 radios communautaires desservant de nouvelles CLOSM ainsi qu'un réseau de 74 journaux communautaires.

L'appui aux médias communautaires a contribué à les rendre plus accessibles pour les CLOSM. Ainsi, au moment de l'évaluation, on estimait que 92 % des communautés anglophones au Québec vivaient à proximité (25 km ou moins) d'un organisme minoritaire qui diffuse à la radio ou distribue un journal communautaire. Pour l'ensemble des francophones dans les autres provinces, ce niveau de proximité se situait à 66 %, marqué toutefois par des variations importantes (voir annexe G).⁷

⁷ Source : Patrimoine canadien. (2011). *Données sur la couverture des organismes minoritaires qui diffusent à la radio ou distribuent un journal communautaire* (tableaux Excel). Ottawa.

Services offerts par les gouvernements provinciaux et territoriaux

Reconnaissant la relation étroite qu'entretiennent les gouvernements provinciaux et territoriaux avec les citoyens qu'ils desservent, les PALO ont historiquement offert un appui financier aux premiers afin qu'ils puissent offrir ou élargir la gamme de services offerts dans la langue de la minorité. Dans ce domaine, les PALO se caractérisent comme un levier financier, puisque les initiatives profitent d'un financement conjoint des deux ordres de gouvernement.

Durant la période couverte par l'évaluation, quelques intervenants provinciaux et territoriaux consultés ont souligné la contribution importante de la Conférence ministérielle sur la Francophonie canadienne (CMFC)⁸, dont le fonctionnement est appuyé financièrement par les PALO. Cette table de concertation permet aux participants d'échanger les meilleures pratiques ou sur les projets innovateurs visant à promouvoir la dualité linguistique.

Parmi les initiatives ayant émergé durant la période couverte par l'évaluation, notons la mise sur pied de nouveaux guichets uniques au Manitoba et en Saskatchewan. Ceux-ci permettent aux gouvernements municipaux, provinciaux, territoriaux et fédéral d'offrir des services bilingues sous un même toit.

Défis

Un défi spécifique touchant le développement des communautés de langue officielle a été identifié. Ainsi, la prestation de services dans la langue de la minorité interpelle un grand nombre d'acteurs. La mise en place de structures de coordination telles que les ententes de collaboration et la CMFC vise à faciliter l'alignement et la complémentarité des activités dans chacune des CLOSM. Cependant, il s'agit d'un objectif qui requiert une vigilance constante, puisque le risque de dédoublement demeure réel. Ce défi est d'autant plus important qu'un nombre grandissant d'organismes reçoit un financement dans les domaines de l'immigration, de la santé, de la justice ou du développement économique provenant de divers ministères fédéraux. Cette multiplication des sources de financement requiert une coordination plus serrée, tant au plan local qu'au plan national.

3.4.2 Résultats relatifs à la Mise en valeur des langues officielles

Les résultats liés au programme de Mise en valeur des langues officielles couvrent l'apprentissage de la langue seconde de même que la promotion de la dualité linguistique.

3.4.2.1 Volet Apprentissage de la langue seconde

L'investissement des PALO en apprentissage de la langue seconde doit permettre à un plus grand nombre de Canadiens d'avoir une connaissance pratique des deux langues officielles.

⁸ LA CMFC est un organisme intergouvernemental qui regroupe les ministres fédéral et des provinces et territoires responsables de la francophonie canadienne.

En appui à ce résultat intermédiaire, l'investissement des PALO poursuit les résultats immédiats suivants, soit l'accroissement :

- de l'offre de programmes et d'activités des provinces et territoires visant l'apprentissage du français et de l'anglais, seconde LO;
- des connaissances et de l'accès à des méthodes et outils innovateurs liés à l'enseignement du français et de l'anglais, seconde LO et leur diffusion;
- de la population de Canadiens qui apprennent le français ou l'anglais comme seconde LO et se familiarisent avec la culture qu'elle véhicule.

On note d'abord que les tendances relatives aux inscriptions dans les programmes de langue seconde sont positives. Ainsi, la proportion de jeunes Canadiens inscrits à des programmes de langue seconde dans les écoles de la majorité au Canada est demeurée stable entre 2008-2009 et 2009-2010 (se situant à environ 53,5 %). Durant la même période, la proportion des jeunes anglophones à l'extérieur du Québec inscrits à des programmes d'immersion a légèrement augmenté (passant de 7% à 7,3%). En chiffres absolus, le nombre d'élèves inscrits en immersion a augmenté de 3,5% en une seule année.⁹

Le développement de nouvelles stratégies d'enseignement de la langue seconde est un domaine où des progrès ont été observés durant la période couverte par l'évaluation. La majorité des intervenants a souligné l'importance d'améliorer les programmes de base¹⁰ en langue seconde auxquels la majorité des jeunes Canadiens participent (entre 85 % et 90 % des jeunes inscrits à un programme de langue seconde participent aux programmes de base). Ces programmes soulèvent la majorité des critiques des intervenants du domaine de l'éducation, parce qu'ils ne permettraient pas aux jeunes qui y sont inscrits d'acquérir une connaissance suffisante de la seconde langue officielle.

Ainsi, les PALO ont soutenu financièrement des initiatives et des projets pilotes qui visent à modifier l'approche pédagogique des programmes de base, particulièrement par le biais d'expérimentations avec différentes formes de programmes dits intensifs. Ces programmes permettent d'intensifier les périodes d'apprentissage de la langue seconde. Ils se veulent un compromis entre les programmes de base traditionnels et les programmes d'immersion. Ces expérimentations ont touché tout autant les francophones au Québec que les anglophones dans le reste du pays.

Un autre domaine où d'importants résultats ont émergé est celui de la mesure de l'apprentissage de la langue seconde. Avant la Feuille de route, les programmes de langues

⁹ L'annexe F du présent rapport présente des données détaillées sur les effectifs des programmes d'enseignement de la langue seconde pour chaque province et territoire.

¹⁰ Dans le domaine de l'apprentissage de la langue seconde, on retrouve essentiellement trois formes de programmes. Ainsi, on parlera d'un « programme de base » pour référer à un enseignement de la langue seconde qui est largement équivalent à l'enseignement d'une autre discipline scolaire. On parlera d'un « programme intensif » pour référer à un enseignement plus concentré de la langue seconde, qui peut être fait par le biais de blocs intensifs d'enseignement. Finalement, on parlera de « programme d'immersion » pour référer à un enseignement où la grande majorité ou la totalité des disciplines (sauf le cours de langue première) sont enseignées dans la langue seconde.

secondes (de base, intensifs ou d'immersion) n'incluaient pas de mesure nationale systémique et consistante du niveau de connaissance acquis de la langue seconde chez l'étudiant. La majorité des intervenants ont souligné que des efforts soutenus ont été déployés pour changer cette situation :

- D'abord, le *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2009-2010 à 2012-2013*, signé par le gouvernement fédéral et le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) (le protocole constitue la base des ententes des PALO sur l'enseignement signées par le gouvernement fédéral et chaque province et territoire) vise parmi ses résultats attendus, l'acquisition chez les élèves de compétences mesurables en langue seconde.
- Au cours des cinq dernières années, la majorité des provinces et territoires se sont penchées sur l'évaluation des compétences linguistiques des élèves des divers programmes de langue seconde. À divers endroits au pays, des projets pilotes ont été réalisés à partir du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)¹¹ et ont montré des résultats généralement positifs.

Des progrès significatifs ont ainsi été réalisés dans ce dossier et l'ensemble des gouvernements s'est engagé à poursuivre les efforts en ce sens. Il reste cependant des étapes à franchir avant que cette mesure de l'apprentissage soit opérationnelle dans l'ensemble des provinces et territoires.

Un autre progrès important touche l'élargissement des programmes d'immersion offerts au niveau postsecondaire. Quelques intervenants consultés ont souligné de façon particulière les efforts de l'Université d'Ottawa qui, avec l'appui des PALO, est passé de cinq programmes pouvant être suivis en mode immersion à 58 programmes offrant des formations spécifiques dans les domaines des arts, des sciences de la santé, de la gestion, des sciences sociales, en plus d'une série de programmes bi disciplinaires.

La majorité des intervenants des gouvernements provinciaux et territoriaux ont souligné que les PALO ont contribué au renforcement de la capacité des enseignants œuvrant dans le domaine de l'apprentissage de la langue seconde, par le biais de nouveaux outils pédagogiques et de formations spécialisées.

3.4.2.2 Volet Connaissance des langues officielles et appréciation de la dualité linguistique

Les PALO ont contribué à la connaissance des langues officielles ainsi qu'à ce que les Canadiens apprécient la dualité linguistique.

¹¹ Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) est, à ce jour, l'outil ayant été retenu par plusieurs ministères provinciaux et territoriaux pour mesurer l'apprentissage de la langue seconde. Un certificat attribué sur la base du CECR permet, entre autres, aux élèves qui en sont récipiendaires, de l'utiliser pour des demandes d'admission dans des universités européennes.

Selon le recensement de 2011¹², entre 2006 et 2011, le nombre de personnes ayant déclaré pouvoir soutenir une conversation dans les deux langues officielles du Canada s'est accru de près de 350 000 personnes, atteignant 5,8 millions canadiens. Le taux de bilinguisme est passé de 17,4 % en 2006 à 17,5 % en 2011.

Par ailleurs, une enquête réalisée en 2010¹³ démontrait que 60 % des Canadiens étaient en faveur du bilinguisme (en 2005, ce taux était de 47 %). Le pourcentage est plus élevé dans la province de Québec et s'élève à 90 % des Québécois.

3.4.2.3 Volet Promotion de la dualité linguistique

L'investissement des PALO dans la promotion de la dualité linguistique doit permettre à un plus grand nombre de Canadiens d'avoir une meilleure compréhension et une meilleure appréciation des bénéfices des langues officielles. En appui à ce résultat intermédiaire, l'investissement des PALO poursuit les résultats immédiats suivants :

- Participation accrue à des activités de mise en valeur des LO et de rapprochement entre les Canadiens;
- Mise en valeur de la langue et de la culture d'expression française au Canada;
- Offre accrue des services dans les deux LO des organismes des secteurs non gouvernementaux;
- Partage et mise en valeur de l'expertise canadienne en matière d'aménagement linguistique et d'enseignement de LO au Canada et à l'étranger.

Les activités entreprises par les PALO ont pour effet de promouvoir la dualité linguistique. Les progrès réalisés en enseignement dans la langue de la minorité, en apprentissage de la langue seconde ou dans les activités et services offerts dans les deux langues contribuent à l'épanouissement de la dualité linguistique canadienne.

L'évaluation s'est intéressée aux activités entreprises par le biais des PALO qui ont pour but principal de promouvoir la dualité linguistique. En d'autres termes, il s'agit d'activités qui, systématiquement, visent à informer et à sensibiliser les Canadiens à la présence et aux bénéfices qui découlent de la dualité linguistique canadienne. Les résultats de l'évaluation indiquent que certains progrès ont été accomplis par rapport à ces résultats.

Ainsi, des démarches ont été entreprises à l'intérieur même de PCH afin d'actualiser le discours sur la dualité linguistique. On reconnaît qu'une telle mise à jour est nécessaire à la lumière de l'évolution sociodémographique canadienne. Quelques intervenants ont noté que l'expérience acquise sous la Feuille de route, où plusieurs volets de la dualité linguistique sont représentés, devrait alimenter cette réflexion.

¹² Statistique Canada, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/index-fra.cfm>

¹³ Environics Research Group. (2010). *Focus Canada 2010 – Detailed Data Tables*. (Bilingualism English/French, questions 20, 23, 24 and 25).

Quelques représentants d'organismes œuvrant en milieu minoritaire ont également souligné l'importance qu'ils accordent à cette démarche, souhaitant voir une promotion plus directe de la dualité auprès des Canadiens afin que ces derniers comprennent mieux la dualité linguistique et les avantages qui y sont associés et référant à la popularité des programmes d'immersion pour souligner l'intérêt, particulièrement chez les groupes linguistiquement majoritaires, à l'égard de la dualité linguistique. Selon ces intervenants, cet intérêt doit être soutenu et encouragé.

3.5 Efficience et économie

Aux fins de la présente évaluation, le thème de l'efficience a été abordé sous deux angles : l'affectation adéquate des ressources investies et l'efficacité du processus de reddition de comptes.

3.5.1 Affectation des ressources

Les données concernant les dépenses réelles des PALO étaient disponibles pour les quatre premiers exercices financiers, soit de 2008-2009 à 2011-2012. Ces données, présentées à l'annexe H, indiquent que les dépenses prévues au cadre budgétaire annoncé au moment du dépôt de la Feuille de route ont été respectées intégralement. Ainsi, les sommes prévues et réelles coïncident pour chacun de ces trois premiers exercices financiers. On note à cet égard que les PALO sont en place depuis plus de quatre décennies et qu'il repose, en grande partie, sur des ententes signées sur une période de quatre ou cinq ans.

En outre, le ratio des coûts administratifs des PALO ont été faibles, se situant à environ 3 % des sommes totales investies dans les PALO. Ce ratio est en baisse au cours des trois premiers exercices financiers de la Feuille de route, passant de 3,15 % en 2007-2008 à 2,78 % en 2009-2010.

3.5.2 Processus de reddition de comptes

Dans le domaine de la reddition de comptes, PCH a procédé à une simplification du processus qui a été bien accueillie par les intervenants, autant fédéraux, provinciaux, territoriaux, que communautaires. La majorité des intervenants consultés dans le cadre de l'évaluation ont noté les améliorations suivantes :

- Une plus grande sensibilité aux efforts requis par une reddition de compte trop rigide.
- Des gabarits de rapport plus simples à comprendre et à utiliser.
- Une réduction du nombre de livrables dont l'utilité était incertaine.
- Une stratégie de reddition de compte qui est davantage axée sur les résultats plutôt que sur l'énumération de toutes les activités entreprises.

De façon générale, la majorité des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux consultés dans le cadre de la présente évaluation se sont dits satisfaits des changements apportés au processus de reddition de compte. La majorité des intervenants communautaires consultés ont également salué les changements apportés à ce jour, quelques-

uns souhaitent que ces efforts de simplification se poursuivent au cours des prochaines années. Quelques intervenants consultés ont également souligné que la quantité d'information requise par PCH demeure importante et pourrait être davantage simplifiée.

3.5.3 Processus d'allocation des fonds

Le ministère a mis en œuvre une structure simplifiant le processus d'allocation des fonds. Tel que mentionné plus tôt, en 2010 et 2011, PCH a signé des « ententes de collaboration » avec chacun des organismes porte-parole des CLOSM. Ces ententes permettent de coordonner les efforts des organismes communautaires et de PCH afin :

- De déterminer les enjeux de développement de la communauté;
- D'établir les priorités d'action et les résultats visés;
- De cibler des interventions intraministérielles, interministérielles et intergouvernementales;
- De bénéficier des connaissances communautaires dans l'orientation des décisions de financement et l'élaboration des politiques publiques et des programmes;
- D'optimiser les processus administratifs et évaluer l'état de la collaboration entre les parties.

3.6 Suivi aux recommandations de 2009

Cette dernière sous-section concernant les constatations d'évaluation s'attarde au suivi apporté par PCH aux cinq recommandations contenues dans le rapport d'évaluation sommative des PALO de 2009 et qui avaient été acceptées par le ministère.

- *Recommandation 1* : Que le ministère du Patrimoine canadien revoie l'appui qu'il offre actuellement par le biais des accords de collaboration et des ententes de contribution avec les groupes communautaires. L'appui du Ministère devrait refléter plus adéquatement l'intervention des autres institutions fédérales et des autres paliers de gouvernement. Le Ministère devrait en outre viser une simplification du processus d'approbation entourant le financement de projets ponctuels.

Les nouvelles ententes de collaboration et les ententes de financement qui en découlent reflètent davantage l'environnement plus large dans lequel les organismes opèrent, particulièrement du fait qu'ils sont appelés à collaborer avec un plus grand nombre de ministères fédéraux, de même qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et, dans certains cas, les gouvernements municipaux.

- *Recommandation 2* : Que le ministère du Patrimoine canadien fasse de la mesure de l'apprentissage découlant des programmes de langue seconde une priorité du prochain protocole et des ententes bilatérales qui en découlent. Cette mesure devrait couvrir tous les programmes de langue seconde, soient le programme de base, le programme intensif et le programme d'immersion.

PCH a fait de la mesure de l'apprentissage de la langue seconde un objectif du *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2009-2010 à 2012-2013*. Il revient maintenant aux provinces et territoires de mettre en œuvre cet objectif, puisque cette question relève clairement de leur compétence législative. Comme l'indique la présente évaluation, des progrès ont été enregistrés en ce sens, mais bien des étapes demeurent afin de rendre cette mesure opérationnelle à travers l'ensemble du Canada.

- *Recommandation 3* : Que le ministère du Patrimoine canadien inclut dans ses ententes bilatérales découlant de chacun des volets des PALO des clauses de collaboration entre les acteurs de ces différents volets. En particulier, ces clauses devraient encourager une collaboration plus étroite entre les intervenants de la minorité et ceux de l'apprentissage de la langue seconde.

À l'intérieur du *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2009-2010 à 2012-2013*, le gouvernement fédéral, ainsi que les provinces et territoires, ont exprimé leur désir « de favoriser le rapprochement et le dialogue entre les collectivités d'expression française et anglaise ». Le cadre de résultats lié au protocole fait aussi référence aux « nombres d'échanges entre groupes linguistiques ». La base est donc en place pour que ce rapprochement puisse se matérialiser. Il s'agit d'un objectif qui est toujours en voie de mise en œuvre par les P/T.

- *Recommandation 4* : Que le ministère du Patrimoine canadien intensifie ses efforts de mise en valeur des deux langues officielles. Ces efforts devraient reposer sur un discours actualisé concernant la promotion des deux langues officielles, et tenir compte du contexte de plurilinguisme croissant aux niveaux national et international. Ces activités de mise en valeur devraient être entreprises en étroite collaboration avec les autres institutions fédérales, ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux et les groupes communautaires.

Comme l'indique la présente évaluation, PCH a entrepris des activités dans le but d'actualiser son discours concernant la promotion des deux langues officielles et ainsi collaborer plus directement à la mise en valeur de celles-ci. Ce travail devra se poursuivre afin de pouvoir en arriver à une mise en œuvre complète de cette recommandation.

- *Recommandation 5* : Pour la mesure continue des résultats des PALO concernant les gouvernements provinciaux et territoriaux (services dans la langue de la minorité, éducation dans la langue de la minorité et apprentissage de la langue seconde), que le ministère du Patrimoine canadien s'éloigne des rapports annuels sur les résultats au profit d'évaluations cycliques effectuées par les bénéficiaires concernés. Cette approche permettrait de centrer la mesure de rendement sur les résultats découlant des activités des PALO, plutôt que sur une énumération exhaustive des activités entreprises, et faciliterait la production des rapports à l'intérieur de délais plus opportuns.

PCH a simplifié le processus de reddition de compte applicable aux provinces et territoires. Les rapports sont maintenant présentés aux deux ans, sous une nouvelle forme. La présente évaluation indique que cette nouvelle approche répond mieux aux attentes du ministère, de même qu'à celles des partenaires provinciaux et territoriaux.

4. Conclusions

Cette dernière section du rapport présente les conclusions de l'évaluation qui se dégagent des lignes d'enquête.

Au plan de la pertinence :

- Les PALO répondent à plusieurs besoins des CLOSM et des Canadiens désirant acquérir une seconde langue officielle.
- Le Fonds de développement culturel est pertinent et répond à des besoins exprimés relatifs au développement culturel en milieu minoritaire.
- En ce qui a trait aux Initiatives jeunesse, la présente évaluation n'a pu établir clairement leur pertinence.
- Les PALO reflètent le mandat confié à PCH à l'intérieur de la *LLO*. En outre, l'approche retenue par PCH lui a permis d'assumer son rôle, tout en respectant le partage des compétences, lequel accorde un rôle prépondérant aux gouvernements provinciaux et territoriaux dans plusieurs des domaines couverts par les PALO.
- Par ailleurs, les PALO s'inscrivent dans les priorités gouvernementales et, par extension, dans celles de PCH.

Au plan du rendement :

Dans l'ensemble, les PALO atteignent leurs objectifs et présentent des résultats positifs. En ce qui a trait au programme de « Développement des communautés de langue officielle », les PALO ont contribué à :

- l'accroissement de l'offre de programmes et d'activités visant l'éducation dans la langue de la minorité;
- sensibiliser et à recruter davantage d'élèves à l'intérieur du système d'éducation de la minorité; et,
- accroître l'accès des CLOSM à des programmes et services offerts dans leur langue, par les provinces et territoires, de même que par les organismes communautaires. Une collaboration de plus en plus étroite s'est établie entre l'ensemble des partenaires (PCH, gouvernements provinciaux et territoriaux et groupes communautaires) afin de concerter leurs efforts à cet égard.

Quant au programme de « Mise en valeur des langues officielles », les PALO ont :

- contribué à l'accroissement du nombre de Canadiens ayant la possibilité d'acquérir une connaissance pratique des deux langues officielles. La participation aux programmes d'apprentissage de la langue seconde demeure importante, particulièrement dans les programmes d'immersion où la tendance historique à la hausse s'est poursuivie durant la période couverte par l'évaluation;
- permis la réalisation de progrès dans la mesure de l'apprentissage de la langue seconde qui permettra d'offrir des données plus probantes sur le niveau de connaissance atteint par les jeunes canadiens participant aux différents modèles d'enseignement de la langue seconde; et,
- entrepris certaines démarches visant à actualiser le discours sur la dualité linguistique. Toutes les activités réalisées par les PALO ont pour but de promouvoir la dualité linguistique. Des progrès ont été enregistrés en regard d'activités dédiées à la promotion de la dualité linguistique.

Au plan de l'efficience :

La DGPALO a été à même d'investir les ressources financières des PALO selon la répartition budgétaire prévue. En outre, les coûts administratifs liés aux PALO ont été faibles et se sont maintenus à environ 3 % du budget total.

Des progrès ont été réalisés quant à l'allégement du processus de reddition de compte. Le nombre de rapports a été réduit, particulièrement pour les provinces et territoires, et l'information requise pour chaque rapport est devenue plus ciblée.

Suivi aux recommandations de 2009

PCH a apporté un suivi aux cinq recommandations incluses dans le rapport de l'évaluation sommative des PALO de 2009. Les provinces et territoires ont maintenant un rôle de premier plan à jouer pour la réalisation complète de ces recommandations, particulièrement celles touchant le domaine de l'éducation.

5. Recommandation

Des efforts importants ont été consentis par les partenaires intergouvernementaux depuis les cinq dernières années afin de développer une mesure nationale systématique et consistante du niveau de connaissance acquis de la langue seconde chez les étudiants, incluant des projets pilotes qui ont généralement montrés des résultats positifs. Il reste cependant des étapes à franchir avant que cette mesure de l'apprentissage soit opérationnelle dans l'ensemble des provinces et territoires.

Il est recommandé que :

- les PALO encouragent la mise sur pied d'un mécanisme intergouvernemental dans le but de favoriser la concertation et l'échange de bonnes pratiques, notamment en matière de mesure des compétences linguistiques.

6. Réponse de la direction et plan d'action

Des progrès ont été réalisés dans le dossier de l'apprentissage de la langue seconde. Cependant, des activités, particulièrement à l'égard de la mesure des compétences linguistiques, nécessitent de maintenir un effort continu. Par conséquent, il est recommandé que :

- les PALO encouragent la mise sur pied d'un mécanisme intergouvernemental dans le but de favoriser la concertation et l'échange de bonnes pratiques, notamment en matière de mesure des compétences linguistiques.

Recommandation : Acceptée.

Le Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde et les ententes fédérales-provinciales/territoriales qui s'y rattachent viennent à échéance en mars 2013.

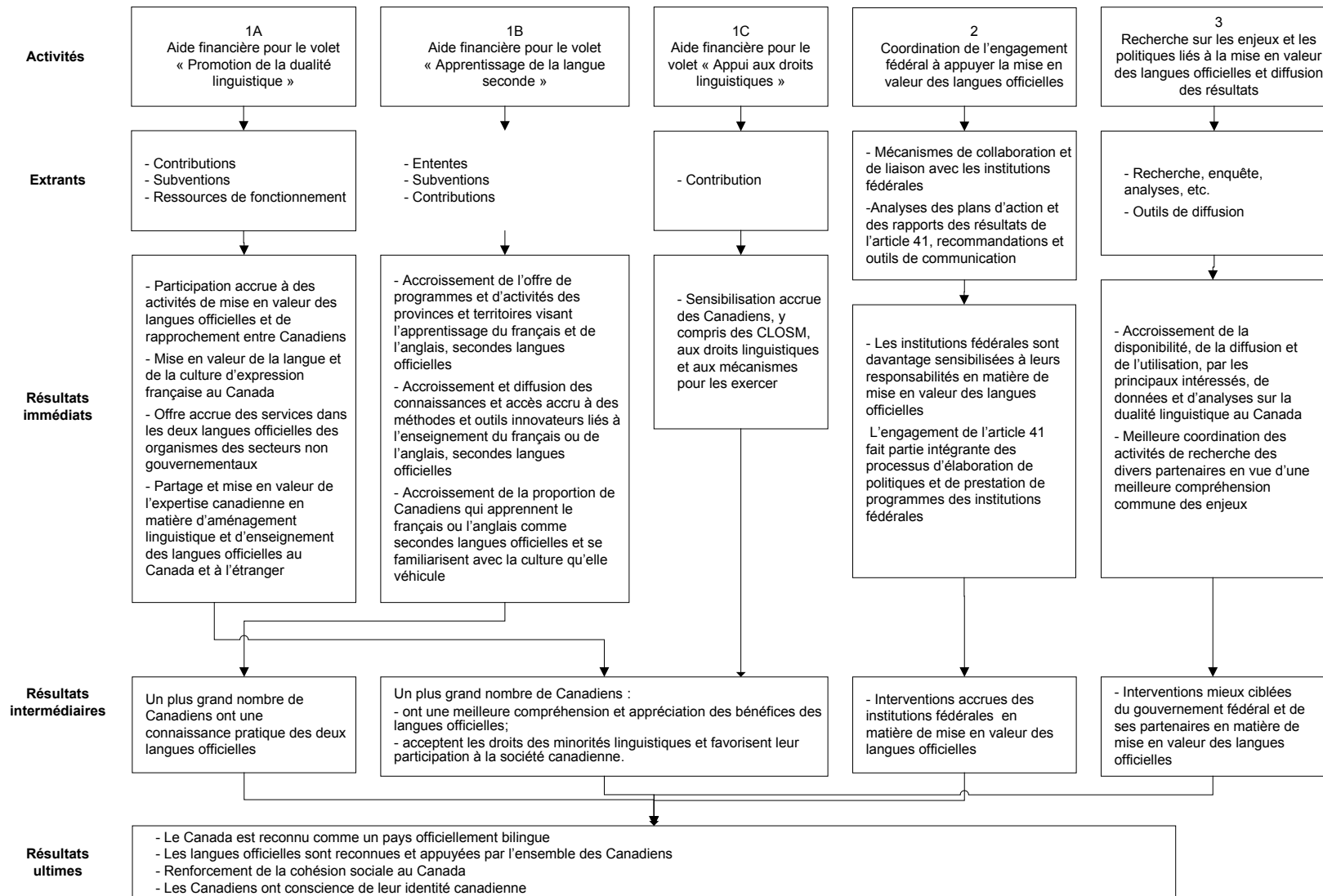
Les programmes d'appui aux langues officielles (PALO) profiteront des discussions entourant le renouvellement du Protocole et des ententes bilatérales pour inciter les gouvernements provinciaux et territoriaux à inscrire à l'intérieur de ces ententes un engagement à favoriser le partage des meilleures pratiques dans des domaines pour lesquels ils ont un intérêt commun, notamment la mesure des compétences linguistiques des élèves en langue seconde.

Les PALO tiendront également des discussions avec des représentants du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) à l'automne 2013 pour discuter de la forme que pourrait prendre ce mécanisme intergouvernemental de partage des meilleures pratiques.

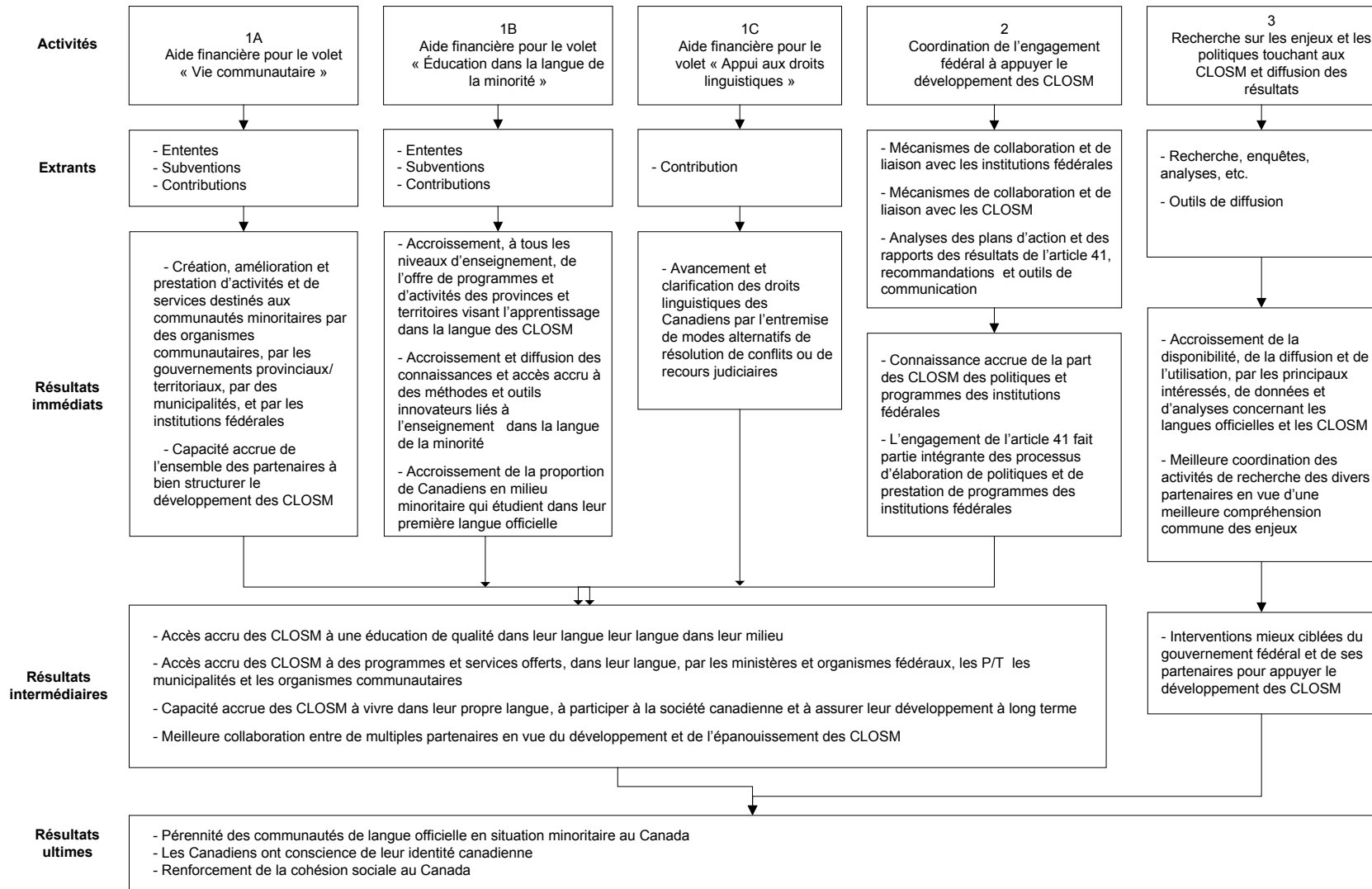
Calendrier de mise en œuvre : Les discussions entourant le renouvellement de la collaboration en matière d'éducation mèneront à la signature du Protocole au plus tard le 30 juin 2013 ainsi qu'à la signature des ententes d'ici le 31 mars 2014. Les discussions avec les représentants du CMEC auront lieu d'ici décembre 2013.

Annexe A : Modèles logiques des PALO

Modèle logique du programme Mise en valeur des langues officielles



Modèle logique du programme Développement des communautés de langue officielle



Annexe B : Questions d'évaluation

Questions d'évaluation des PALO		
Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources
Pertinence des programmes		
1. Est-ce que les PALO ont toujours une raison d'être aujourd'hui?	- Lien entre les PALO et le cadre juridique des langues officielles au Canada	- Revue de documents
	- Perception des représentants des gouvernements, des CLOSM et des autres bénéficiaires	- Entrevues - Groupes de discussion - Études de cas - Panels d'experts
2. Les PALO produisent-ils des résultats qui répondent aux besoins actuels des Canadiens? Si oui, lesquels?	- Preuve de l'existence des besoins évoqués par les PALO - Preuve de besoins nouveaux et pertinents induits par l'évolution du contexte	- Revue de documents - Analyse des bases de données et des résultats d'enquête - Revue des écrits
	- Perception des représentants des gouvernements, des CLOSM et des autres bénéficiaires	- Entrevues - Groupes de discussion - Études de cas - Panels d'experts
Harmonisation des programmes avec les priorités gouvernementales		
3. Dans quelle mesure les PALO s'harmonisent-ils aux priorités de Patrimoine canadien et avec celles du gouvernement fédéral dans son ensemble?	- Liens entre les objectifs des PALO et les priorités du gouvernement fédéral - Liens entre les objectifs des PALO et les résultats stratégiques de PCH	- Revue de documents
	- Perception des représentants de PCH	- Entrevues
Harmonisation des programmes avec le rôle et les responsabilités du gouvernement		
4. Les PALO sont-ils compatibles avec le rôle et les responsabilités du gouvernement fédéral?	- Lien entre les PALO et le rôle du gouvernement fédéral en matière de langues officielles	- Revue de documents
	- Perception des représentants de PCH	- Entrevues
Atteinte des résultats escomptés		
5. Dans quelle mesure et de quelle façon les PALO ont-ils contribué à accroître l'accès des CLOSM à une éducation de qualité, dans leur langue, dans leur milieu?	- Nombre et proportion des membres des CLOSM qui sont desservis par les établissements scolaires et d'enseignement postsecondaire dans la langue de la minorité - Nombre et variété des activités et des programmes offerts par les P/T visant l'apprentissage dans la langue de la minorité - Nombre et tendance des inscriptions des élèves dans le système de la minorité - Comparaison des niveaux de scolarité en utilisant l'indice minorité-majorité - Nombre et tendance des inscriptions aux programmes des bourses et des moniteurs	- Revue des documents et des dossiers administratifs - Analyse des bases de données et des résultats d'enquête - Revue des écrits
	- Perception des représentants des gouvernements et des CLOSM	- Entrevues - Groupes de discussion - Études de cas - Panels d'experts

Questions d'évaluation des PALO		
Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources
6. Dans quelle mesure le volet « Vie communautaire » ¹⁴ des PALO a-t-il contribué à créer ou à améliorer les activités et les services offerts aux CLOSM?	- Nombre de subventions et contributions attribuées à des organismes des CLOSM - Niveau de progression de l'offre d'activités et de services offerts aux CLOSM dans leur langue depuis 2008 - Nombre et proportion des membres des CLOSM qui vivent dans les communautés qui sont desservies (ou non servies) par : des organisations locales / régionales de développement communautaire des médias des minorités (radios communautaires) - Indicateurs de vitalité	- Revue des documents et des dossiers administratifs - Analyse des bases de données et des résultats d'enquête - Études de cas
	- Perception des représentants des gouvernements et des CLOSM	- Entrevues - Groupes de discussion - Études de cas - Panels d'experts
7. Dans quelle mesure les Initiatives jeunesse ont-elles contribué à la vitalité des CLOSM?	- Nombre de subventions et contributions à des organismes des CLOSM pour des projets jeunesse - Nombre et proportion de jeunes des CLOSM qui vivent dans des communautés qui sont desservies par les organisations de jeunesse financées par PCH	- Revue des documents et des dossiers administratifs - Analyse des bases de données et des résultats d'enquête - Revue des écrits
	- Perception des représentants des gouvernements et des CLOSM	- Entrevues - Groupes de discussion - Études de cas - Panels d'experts
8. Dans quelle mesure les nouveaux investissements versés dans le cadre de la FdR pour le Fonds de développement culturel ont-ils permis d'atteindre les résultats suivants : - appuyer et renforcer l'action culturelle et artistique et l'expression culturelle des CLOSM afin de stimuler leur vitalité? - promouvoir l'apport des arts, de la culture et du patrimoine au développement durable des CLOSM et de la société canadienne? - développer les arts, la culture et le patrimoine des CLOSM et les promouvoir auprès de la société canadienne? - favoriser la construction identitaire et le sens d'appartenance au sein des CLOSM du pays?	- Nombre de subventions et contributions à des organismes des CLOSM pour des projets culturels - Nombre d'ententes FPT et autres signées et de projets spéciaux approuvés en matière de culture - Nombre et proportion des membres des CLOSM qui vivent dans les communautés qui sont desservies (ou non servies) par des organisations dédiées aux arts et à la culture (ex. théâtre, maisons d'édition)	- Revue des documents et des dossiers administratifs - Analyse des bases de données et des résultats d'enquête
	- Perception des représentants des gouvernements et des CLOSM	- Entrevues - Groupes de discussion - Études de cas - Panels d'experts

¹⁴ Regroupe les initiatives : Collaboration avec le secteur communautaire, Initiatives jeunesse, Fonds de développement culturel, Collaboration intergouvernementale.

Questions d'évaluation des PALO		
Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources
- permettre aux Canadiens d'avoir accès à la richesse de l'expression culturelle, artistique et patrimoniale des CLOSM?		
9. Dans quelle mesure les initiatives jeunesse ont-elles contribué à des activités de mise en valeur des langues officielles?	- Nombre de jeunes qui participent à des activités jeunesse ayant favorisé l'utilisation de ou l'exposition à la langue seconde - Nombre de projets ayant reçu des subventions et contributions	- Revue de documents et des dossiers administratifs - Analyse des bases de données et des résultats d'enquête
	- Perception des représentants des gouvernements et des bénéficiaires	- Entrevues - Groupes de discussion - Études de cas - Panels d'experts
10. L'aide fédérale en matière d'apprentissage de la langue seconde a-t-elle permis de maintenir ou d'accroître l'offre de programmes et d'activités visant l'apprentissage de la langue seconde?	- Nombre de programmes/cours/classes/niveaux offerts dans la langue seconde - Nombre et tendance des inscriptions aux programmes de langue seconde - Nombre et tendance des inscriptions aux programmes des bourses et des moniteurs	- Revue des documents et des dossiers administratifs - Analyse des bases de données et des résultats d'enquête - Revue des écrits
	- Perception des représentants des gouvernements et des bénéficiaires	- Entrevues - Groupes de discussion - Panels d'experts
11. Dans quelle mesure les PALO ont-ils contribué à accroître la proportion de Canadiens qui ont une connaissance des deux langues officielles?	- Évolution du niveau de connaissance des deux langues officielles au Canada par groupes d'âge	- Revue des documents et des dossiers administratifs - Analyse des bases de données et des résultats d'enquête - Revue des écrits
	- Perception des représentants des gouvernements et des bénéficiaires	- Entrevues - Groupes de discussion - Panels d'experts
12. Dans quelle mesure les PALO ont-ils contribué à accroître la proportion de Canadiens qui ont une meilleure compréhension et appréciation des bénéfices de la dualité linguistique?	- Évolution des perceptions des Canadiens à l'égard de la dualité linguistique	- Revue des documents et des dossiers administratifs - Analyse des bases de données et des résultats d'enquête - Revue des écrits
	- Perception des représentants des gouvernements et des bénéficiaires	- Entrevues - Groupes de discussion - Panels d'experts
13. Les PALO ont-ils eu des impacts non prévus (positifs ou négatifs)?	- Évidences de résultats non prévus	- Revue des documents et des dossiers administratifs - Revue des écrits
	- Perception des représentants des gouvernements, des CLOSM et des autres bénéficiaires	- Entrevues - Études de cas - Groupes de discussion - Panels d'experts

Questions d'évaluation des PALO		
Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources
Démonstration d'efficacité et d'économie des programmes		
14. Les ressources affectées aux programmes ¹⁵ sont-elles investies de façon efficace et efficiente pour optimiser les résultats?	- Affectation des ressources des programmes en lien avec les résultats atteints - Comparaison des coûts prévus et des coûts actuels - Ratio du coût administratif	- Revue des documents et des dossiers administratifs
	- Perception des représentants des gouvernements	- Entrevues - Panels d'experts
15. Quelles sont les mesures prises par les programmes pour alléger les exigences de reddition de comptes des partenaires tout en maintenant une gestion axée sur les résultats?	- Compilation des changements apportés aux mécanismes de reddition de comptes dans les ententes et accord de contribution - Pertinence des renseignements et respect des délais - Utilisation des résultats dans les rapports sur le rendement et la reddition de comptes	- Revue des documents et des dossiers administratifs
	- Perception des représentants des gouvernements et des CLOSM	- Entrevues - Études de cas - Panels d'experts
16. Y a-t-il d'autres façons d'atteindre les mêmes résultats plus efficacement?	- Évidence d'autres mécanismes pouvant servir à obtenir des résultats semblables	- Revue des documents et des dossiers administratifs
	- Perception des représentants des gouvernements et des CLOSM	- Entrevues - Études de cas - Panels d'experts
Suivi aux recommandations de l'évaluation sommative de 2009		
17. Dans quelle mesure les recommandations de l'évaluation sommative des PALO de 2009 ont-elles été mises en œuvre à ce jour?	- Progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations	- Revue des documents et des dossiers administratifs
	- Perception des représentants des gouvernements	- Entrevues

¹⁵ Les ressources englobent les subventions et contributions ainsi que toutes les dépenses de programme directes (salaires et budget de fonctionnement et d'entretien).

Annexe C : Description de la méthodologie

Analyse des documents, des données et des écrits

La première source d'information fut les documents produits en appui à la gestion des PALO. La liste de ces documents consultés inclut, entre autres, les présentations au Conseil du Trésor, le Cadre intégré de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats et de vérification axée sur le risque des PALO, les textes des ententes, les documents stratégiques internes et les plans d'action, les rapports d'évaluation et de vérification antérieurs, les rapports ministériels sur le rendement, ainsi que les rapports annuels de PCH sur les langues officielles.

La seconde source principale de données documentaires fut les bases de données constituées par les PALO et leurs partenaires afin de suivre le déploiement des activités qu'ils soutiennent, des extraits qu'ils produisent, leur incidence et l'environnement dans lequel ils évoluent. Cette collecte a combiné à la fois les bases de données créées par la DGPALO et les données d'enquête (analyses secondaires). Cette démarche a permis à la DGPALO d'intégrer des bases de données administratives (SAP, SGISC), avec d'autres sources d'information, telles que des données sociodémographique et institutionnelle puisées à Statistique Canada.

La dernière source de données documentaires fut les écrits issus de la recherche et de l'observation menée à l'extérieur des institutions fédérales. Cette source a joué un rôle complémentaire aux autres sources de données, permettant d'explorer les besoins et les attentes des bénéficiaires des PALO et des parties prenantes. Elle a en outre permis d'explorer les liens de causalité entre l'intervention des PALO et les résultats attendus. Les thèmes du développement communautaire, du développement culturel et artistique, de l'enseignement dans la langue de la minorité, de l'enseignement de la seconde langue officielle, ont été couverts par la revue des écrits.

Entrevues auprès des intervenants clés

Par le biais de 80 entrevues semi-structurées – la plupart ayant été des entrevues individuelles, mais incluant également quelques entrevues groupées – un total de 86 intervenants ont été consultés sur les différents thèmes couverts par l'évaluation. Un large éventail de parties prenantes aux PALO a été rejoint par le biais de cette démarche :

- des gestionnaires responsables de la mise en œuvre des programmes à PCH (n=6 entrevues);
- des intervenants responsables de la mise en œuvre des ententes au sein des provinces et territoires, ainsi que des municipalités, y compris les coordonnateurs des services en français (n=12);
- un représentant du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) (n=1);

- des représentants des provinces et territoires chargés de l'éducation dans la langue de la minorité (n=10);
- des représentants des provinces et territoires chargés de l'apprentissage de la langue seconde (n=10);
- des représentants des CLOSM (n=27);
- des représentants des groupes de promotion de la dualité linguistique (n=8)
- des bénéficiaires du secteur arts et culture (n=4);
- des bénéficiaires du secteur jeunesse (n=2).

Le Ministère a informé les intervenants de la démarche d'évaluation et sollicité leur participation par le biais d'une lettre provenant de la Direction des services d'évaluation. Les intervenants-clés ont été joints par téléphone afin de fixer les rendez-vous et de leur faire parvenir le guide d'entrevue approprié avant l'entrevue. La majorité des entrevues se sont déroulées par téléphone, quoique certains intervenants situés dans la région de la capitale nationale aient été rencontrés.

Études de cas

Deux types d'études de cas ont été réalisés dans le cadre de l'évaluation. Les premières ont porté sur des initiatives financées dans le cadre du Fonds de développement culturel, alors que les secondes ont abordé la vitalité des CLOSM.

Études de cas sur le Fonds de développement culturel

Cette première série d'études de cas s'est attardée à dix des 150 projets financés par le Fonds de développement culturel durant les trois premiers exercices financiers du Fonds (2009-2010 à 2011-2012). Les critères de sélection établis ont considéré la taille du financement octroyé (« petit » étant de moins de 25 000 \$, « moyen » étant de 25 000 \$ à 99 999 \$, et « grand » étant de 100 000 \$ et plus), le thème, la couverture géographique et le type de projet (plusieurs formes de promotion des arts et de la culture, comme les festivals et les expositions, ainsi que plusieurs créneaux des arts et de la culture).

Chaque cas a principalement été étudié au moyen d'une revue documentaire (demandes de financement, grille d'analyse de la demande et recommandation, accord de contribution et rapports d'activités) et d'entrevues avec les principaux responsables de chacun des projets.

Caractéristiques des projets sélectionnés					
Organisation bénéficiaire	Titre du projet	Exercice financier	Région	Taille	Nombre d'intervenants consultés¹⁶
Association jeunesse fransaskoise	Fête fransaskoise	2009-2010	Ouest	95 000\$ / 3 ans	2
Carrefour francophone de Sudbury	La rentrée culturelle	2009-2010	Centre	75 000\$ / 2 ans	2
Youth Employment Services	Business Skills for Creative Soul – YES Business Fair	2009-2010	Centre	50 000\$ / 2 ans	1
Regroupement des éditeurs canadiens-français	Nos accents s'animent	2009-2010	National	59 000\$ / 3 ans	2
Association canadienne-française de l'Alberta, Régionale D'Edmonton	Relance de la P'tite scène	2010-2011	Ouest	30 000\$ / 1 an	0
Centre communautaire francophone de Truro	Un élan culturel à Truro	2010-2011	Est	13 900\$ / 1 an	1
Réseau national des galas de la chanson	Jamais trop tôt	2011-2012	National	270 000\$ / 2 ans	1
Centre culturel franco-manitobain	Ensemble autour de la danse	2011-2012	Ouest	75 000\$ / 2 ans	2
Quebec-Labrador Foundation (Canada) Inc.	In the Name of Cod	2011-2012	Centre	60 000\$ / 2 ans	0
Franco-Jeunes de Terre-Neuve et Labrador	Cu!TOUR francophone	2011-2012	Est	10 000\$ / 1 an	1
Total	10 projets	2009-12 : 4 2010-11 : 2 2011-12 : 4	National : 2 Ouest : 3 Centre : 3 Est : 2	Grands : 4 Moyens : 4 Petits : 2 3 / 1 an 5 / multiples années	12 personnes consultées

Études de cas sur la vitalité des CLOSM

La seconde série d'étude s'est concentrée sur la vitalité des CLOSM, en lien avec les appuis qui y sont donnés par le gouvernement fédéral au titre de la Feuille de route, y compris les PALO. Il est à noter que ces études de cas ont été menées dans le cadre de l'évaluation de la Feuille de route, mais leurs résultats ont également été utilisés pour l'évaluation des PALO.

L'équipe d'évaluation a pris connaissance des travaux menés par la DGPAO depuis 2010 afin de développer un cadre de référence pour favoriser l'épanouissement des CLOSM. À partir

¹⁶ Dans certains cas, il n'a pas été possible de rejoindre représentants des organismes en question.

d'une revue des écrits et de la consultation de quelques experts, constitué principalement d'universitaires spécialisés dans le domaine des langues officielles et des CLOSM, l'équipe a développé un cadre de référence qui structure les facteurs de vitalité à prendre en compte dans la planification des interventions du ministère en faveur de la vitalité. Ce cadre conclut que la vitalité se manifeste par :

- Un renouvellement démographique et démolinguistique, soit l'accroissement naturel de la population, l'immigration, et les pratiques linguistiques qui assurent la rétention et la transmission de la langue.
- Des individus qui ont un sentiment d'appartenance à la communauté linguistique, qui ont des aspirations et des comportements individuels conséquents
- Une communauté qui possède un leadership collectif et une capacité de mobilisation.
- Un milieu qui offre la possibilité d'être éduqué dans sa langue, qui offre des activités culturelles et de loisirs dans sa langue, une présence d'institutions et une offre active de services, la possibilité de participer à l'essor économique et sociale de sa communauté et une visibilité de la langue.
- Des rapports avec la majorité qui se traduisent par une adhésion à la dualité linguistique et une coopération entre les deux groupes linguistiques, une reconnaissance et un respect des droits linguistiques, et une influence et du pouvoir au sein des institutions de la majorité.
- Enfin, la capacité des communautés à s'inscrire dans un environnement linguistique plus vaste. (Canada, PCH, 2012)

Le cadre d'évaluation comprend une série de variables de vitalité, accompagnés d'indicateurs à observer dans une CLOSM concrète dans le cadre des études de cas (voir tableau ci-dessous).

Profil de la vitalité des CLOSM, variables et indicateurs correspondants			
VARIABLES DE VITALITÉ	INDICATEURS RELATIFS À LA LANGUE DE LA MINORITÉ	SPÉCIFICATIONS	SOURCE DE DONNÉES¹⁷
Une communauté qui se renouvelle...			
1. Démographiquement	Type de milieu (rural/urbain, central/périphérique)	D : selon la typologie de StatCan C : selon l'auto-catégorisation	D,C
	Population totale et poids relatif à la majorité		D
	Croissance démographique – IMM ¹⁸		D
	Migration nette – IMM	Migration et immigration	D
	Durée de séjour des immigrants	D : données de registres ou déduites des données de recensement C : perception	D,C
	Nombre et poids relatif de l'immigration – IMM		D,C
	Exogamie		D
	Vieillesse de la population	Indice jeunes/vieux	D,C
	Rétention des jeunes – IMM	Perceptions	C

¹⁷ D = Données statistiques; C = Consultations sur place; O = Observation sur place

¹⁸ IMM = Indice minorité-majorité.

Profil de la vitalité des CLOSM, variables et indicateurs correspondants			
VARIABLES DE VITALITÉ	INDICATEURS RELATIFS À LA LANGUE DE LA MINORITÉ	SPÉCIFICATIONS	SOURCE DE DONNÉES¹⁷
2. Par ses pratiques linguistiques	Continuité linguistique		D
	Transmission intergénérationnelle	D : données de recensement C : perceptions	D,C
	Langue de travail	D : données de recensement C : perceptions	D,C
	Langue parlée régulièrement à la maison		D
	Connaissance des deux langues officielles		D
Des individus qui ont ...			
3. Un sentiment d'appartenance et de solidarité avec la communauté linguistique	Auto-identification linguistique	Inclure toutes les catégories d'appartenance utilisées	C
	Auto-identification culturelle	Préciser si l'appartenance culturelle recoupe ou non la langue de la minorité	C
4. Des aspirations et des comportements individuels conséquents	Langue(s) parlée(s) à la maison	Le plus souvent et régulièrement	D
	Langue d'instruction des enfants	Préciser si dans la langue de la minorité ou dans la langue seconde	D,C
	Participation aux activités de la CLOSM	Inclure toute activité considérée comme reliée à la CLOSM	C,O
	Engagement bénévole dans les organismes de la CLOSM	Inclure tous les organismes considérés comme « leurs »	C
	Bienveillance à l'endroit des membres de la CLOSM dans le besoin (personnes âgées, handicapées, violentées, etc.)	Perception quant aux services offerts et attitudes à l'égard de cette bienveillance	C
	Perception à l'égard du statut de la langue	Statut = reconnaissance formelle ou informelle	C
	Perception à l'égard de l'avenir de la langue	À l'horizon de 30 ans (une génération)	C
Une communauté qui possède...			
5. Un leadership collectif	Vision, plan ou projet collectifs concertés de la CLOSM	Toutes formes de stratégies établies collectivement, à court, moyen et long termes	C
	Présence d'organismes porte-parole ou représentatifs de la CLOSM	Perception qu'il y a un ou des organismes qui parlent légitimement au nom de la CLOSM	C
	Gouvernance inclusive (femmes, jeunes, aînés, nouveaux arrivants) des organismes de la CLOSM	Preuves et perceptions	C
	Niveau, variété et durabilité des sources de financement disponibles	Perceptions relatives à l'évolution des sources de financement disponibles, à leur variété	C
	Niveau et qualité de ressources humaines disponibles	Perceptions quant à la disponibilité de personnel qualifié pouvant opérer les organismes de la CLOSM	C
	Confiance envers les organismes porte-parole ou représentatifs de la CLOSM	Perceptions quant à l'évolution du niveau de confiance des membres de la CLOSM envers les organismes qui les représentent	C
6. Une capacité de	Actions collectives menées au nom	Exemples d'actions significatives	C

Profil de la vitalité des CLOSM, variables et indicateurs correspondants			
VARIABLES DE VITALITÉ	INDICATEURS RELATIFS À LA LANGUE DE LA MINORITÉ	SPÉCIFICATIONS	SOURCE DE DONNÉES¹⁷
mobilisation	de la CLOSM	menées par les membres de la CLOSM pour leur bénéfice collectif	
	Utilisation des réseaux sociaux	Exemples d'usages des réseaux sociaux afin de mobiliser les membres de la CLOSM	C
	Participation aux actions collectives	Degré de participation des membres de la CLOSM	C
Un milieu qui offre ...			
7. Un continuum d'éducation dans la langue de la minorité	Disponibilité et obstacles aux services à la petite enfance	C : perception des besoins et défis O : visite des services	C,O
	Qualité des services scolaires disponibles	Satisfaction de la communauté à l'égard des installations, des programmes, des ressources pédagogiques, du personnel enseignant, des spécialistes	C
	Attraction des enfants des ayants droit	Perception quant à l'attraction exercée par les écoles de langue française, les programmes de français langue seconde et les écoles de langue anglaise	C
	Succès scolaire	Perception quant aux chances de succès des élèves compte-tenu des services scolaires offerts	C
	Collaboration entre l'école et la communauté	C : perception sur l'ouverture de l'école à la communauté et l'engagement de la communauté dans l'école O : visite des espaces partagés	C,O
	Présence de mesures d'intégration des immigrants à l'école	Telles que francisation ou adaptation culturelle pour élèves et parents, consultation spécifique aux nouveaux arrivants, etc.	C
	Accès à l'enseignement postsecondaire	C : perceptions quant à la disponibilité et la variété des programmes offerts, les obstacles à l'accès, etc. O : types d'accès (campus, classes, points d'accès à distance)	C,O
	Accès aux ressources d'alphabétisation	Types de ressources, types d'accès, types d'apprenants visés	C
8. Des activités culturelles, patrimoniales et de loisirs	Présence d'infrastructures culturelles, artistiques et patrimoniales	Centre culturel, salle de spectacle, musée, salle de jeu, etc.	C,O
	Présence de moyens de création, de promotion et de circulation des produits culturels de la CLOSM	Groupes de théâtres, de musique, réseaux de spectacles	C,O
	Disponibilité des chaînes de télévision	Bouquet de chaînes télé sur le câble, chaînes publiques, etc.	C,O
	Ouverture à l'expression de la diversité culturelle	Occasions d'expressions de la diversité culturelle	C
	Présence de lieux de culte	Cultes traditionnels ou nouveaux	C,O
	Accès aux produits culturels	Radios, librairies, bibliothèques,	C,O

Profil de la vitalité des CLOSM, variables et indicateurs correspondants			
VARIABLES DE VITALITÉ	INDICATEURS RELATIFS À LA LANGUE DE LA MINORITÉ	SPÉCIFICATIONS	SOURCE DE DONNÉES¹⁷
		spectacles	
	Présence de célébrations de la nature linguistique ou culturelle de la CLOSM	Festival, carnaval, commémoration	C
9. Des institutions et des services fonctionnant dans la langue de la minorité	Nombre et variété des institutions contrôlées par la CLOSM	Institution : organisation à caractère public, tel que municipalité, établissement de services sociaux et de santé	C,O
	Nombre et variété des réseaux	Tous les groupes, associations, comités, clubs dans lesquels les membres de la CLOSM participent et se rencontrent	C,O
	Présence de médias communautaires	Journaux, radios, portails Internet	C,O
	Étendue des services rendus à la CLOSM dans sa langue par les organismes communautaires et les divers ordres de gouvernement (fédéral, provincial, territorial, régional et municipal)	Services postaux, de taxation, de permis, d'enregistrement	D,C,O
	Degré d'innovation dans la prestation des services	Guichet unique, etc.	C,O
	Accès aux services sociaux et de santé		C,O
	Accès à une information juridique et aux services judiciaires	Documentation et activités de sensibilisation aux droits linguistiques, tribunaux	C,O
	Accès aux ressources de développement économique et d'employabilité	Bureaux d'aide au développement économique, Centre de recherche d'emploi et de formation à l'emploi	C,O
10. Une visibilité à la langue de la minorité	Présence dans la nomenclature des lieux (odonymie)	Noms des communautés, quartiers, rues, places, édifices, cours d'eau	C,O
	Présence dans l'affichage public	Panneaux d'accueil dans la communauté, affichage routier, dans les édifices publics	C,O
	Présence dans l'affichage commercial	Affichage publicitaire, nom de commerce	C,O
	Présence sur Internet et dans les médias sociaux	Page Web, comptes Facebook ou autre	C
	Manifestation dans l'espace public	Événements publics se déroulant en français	C,O
11. Une intégration économique et sociale	Statut socioéconomique des individus dans la CLOSM (revenu, emploi, niveau d'éducation) en comparaison avec la majorité – IMM		D
	Écart des revenus dans la CLOSM – IMM		D
	Nature du marché de l'emploi dans et à proximité de la CLOSM	Grands employeurs et secteurs d'emploi	D,C
	Présence d'entreprises / employeurs où la langue de la minorité est utilisée	Perceptions sur les occasions de travailler dans la langue de la CLOSM	C

Profil de la vitalité des CLOSM, variables et indicateurs correspondants			
VARIABLES DE VITALITÉ	INDICATEURS RELATIFS À LA LANGUE DE LA MINORITÉ	SPÉCIFICATIONS	SOURCE DE DONNÉES¹⁷
	Présence de réseaux d'affaires	Unilingues ou bilingues	C
	Présence et évolution de l'économie créative	Entreprises et emplois dans les bibliothèques et archives, préservation du patrimoine culturel et naturel, arts de la scène, festivals, arts visuels, artisanat, édition, médias, audio-visuel, musique, publicité, architecture, design, éducation et formation ¹⁹	D,C
	Présence et évolution de l'économie collective (coopératives, économie sociale)	Entreprises et emplois dans les coopératives et entreprises d'économie sociale	D,C
	Présence et évolution de l'économie du savoir	Entreprises et emplois dans le secteur de la recherche et développement, des technologies, de l'enseignement postsecondaire, des cabinets de professionnels (médecins, avocats, consultants...)	D,C
Des rapports avec la majorité qui se traduisent par ... :			
12. Une adhésion de la majorité et coopération entre les deux groupes linguistiques	Nombre d'activités communautaires menées conjointement dans la langue de la minorité et dans la langue de la majorité		C
	Niveau de bilinguisme chez la majorité avoisinant la CLOSM	D : données de recensement C : perception de la CLOSM	D,C
	Nombre d'élèves dans les programmes de langue seconde	D : données des écoles C : perceptions d'intérêt chez la majorité	D,C
	Présence de la langue de la minorité dans les commerces	C : perceptions O : visites et essais dans les commerces très fréquentés	C,O
	Degré d'insécurité linguistique chez la CLOSM	C : perceptions O :	C,O
	Degré de couverture des activités de la CLOSM dans les médias de la majorité	C : perceptions O : exemples de présence médias	C,O
13. La reconnaissance et le respect des droits linguistiques	Type de statut reconnu à la CLOSM aux plans local et régional	Municipalité et autres instances régionales	C
	Perceptions de la majorité à l'égard des droits linguistiques de la CLOSM	Perceptions des répondants de la majorité et de la CLOSM	C
	Perceptions des membres de la CLOSM à l'égard de leurs droits linguistiques		C
14. L'influence et le pouvoir des CLOSM au sein des institutions publiques	Nombre d'élus municipaux, provinciaux et fédéraux issus de la CLOSM	Perceptions des répondants de la CLOSM	C
	Présence des membres de la	Perceptions des répondants de la	C

¹⁹ Statistique Canada. (2011). *Cadre conceptuel pour les statistiques de la culture*. En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/87-542-x/2011001/c-g/cg05-fra.htm>

Profil de la vitalité des CLOSM, variables et indicateurs correspondants			
VARIABLES DE VITALITÉ	INDICATEURS RELATIFS À LA LANGUE DE LA MINORITÉ	SPÉCIFICATIONS	SOURCE DE DONNÉES¹⁷
	CLOSM dans les postes de direction des institutions publiques	CLOSM	
	Nombre de fonctionnaires (municipaux, provinciaux, fédéraux) issus de la CLOSM	Perceptions des répondants de la CLOSM	C
	Nombre d'instances consultatives auxquelles participent les organismes de la CLOSM	Consultations orchestrées par autorités publiques, acteurs économiques ou autres	C
	Preuves de changements provoqués par la CLOSM en vertu de ses droits	Acquis au terme de revendications, négociations, de mobilisations	C
Une capacité de s'inscrire dans un environnement linguistique plus vaste, c'est-à-dire pour ...			
15. Pour les francophones, s'arrimer à une francophonie plus vaste et plus forte	Initiatives de promotion de la communauté auprès d'autres lieux de la francophonie	Exemples de promotion touristique ou autre à l'extérieur de la région	C
	Nature des liens avec des réseaux francophones provinciaux, pancanadiens ou internationaux		C
	Existence d'un jumelage à d'autres communautés francophones		C
16. Pour les anglophones du Québec, participer pleinement à la société québécoise	Nature de l'appui fédéral et provincial à la vitalité à la communauté anglophone	Perceptions quant à la reconnaissance Exemples d'investissements concrets	C
	Nature de la valorisation des arts, de la culture et du patrimoine anglophone de la communauté	Même que variable 8	C
	Nature de la participation aux institutions québécoises	Exemples de participation dans des institutions linguistiques, culturelles, touristiques ou autres qui incluent les communautés francophones et anglophones	C

Ce modèle a été soumis à un panel d'experts de la vitalité des CLOSM pour validation. Bonifié, il a ensuite mis à l'essai dans neuf CLOSM.

Les CLOSM ont été sélectionnées selon les critères suivants :

- Région du Canada
- Taille de la CLOSM
- Poids relatif par rapport à la majorité
- Croissance relative de la population
- Indice de continuité linguistique
- Poids relatif de l'immigration et de la migration
- Rurale / urbaine; centrale ou périphérique

Les CLOSM retenues sont présentées dans le Tableau ci-dessous.

CLOSM choisies pour les études de cas		
CLOSM	Raison	Expert
Summerside (PE)	Région atlantique, très petite communauté, urbaine, traditionnelle, culturellement homogène, très minoritaire, en déclin démographique.	MD
Bathurst (NB)	Région atlantique, petite communauté urbaine, bilingue, culturellement homogène, en déclin démographique.	MD
New Carlisle (QC)	Québec, très petite communauté rurale, traditionnelle, culturellement homogène, éloignée, bilingue, démographiquement stable.	MD
Beaconsfield (QC)	Québec, région de Montréal, communauté urbaine, centrale, fusion de cultures traditionnelles nouvelles (immigration), bilingue, en croissance démographique.	SG
Pontiac (QC)	Québec, petite communauté rurale-urbaine, centrale, bilingue, culturellement homogène mais migrante, en croissance démographique.	SG
Timmins (ON)	Ontario, petite communauté urbaine, éloignée, traditionnelle, culturellement homogène, bilingue, en décroissance démographique.	PRA
London (ON)	Ontario, grande communauté urbaine, centrale, culturellement hétérogène, très minoritaire, en croissance démographique.	PRA
Gravelbourg (SK)	Région de l'Ouest, très petite communauté rurale, éloignée, bilingue, démographie stable, culturellement homogène.	PRA
Surrey (BC)	Région de l'Ouest, grande communauté urbaine, centrale, très minoritaire, en croissance démographique, culturellement hétérogène.	MJ

L'équipe d'évaluation a fait une visite terrain de trois jours dans chaque communauté afin de réaliser des entrevues individuelles ou groupées avec des chefs de file et des représentants des groupes ciblés en tant que bénéficiaires dans la communauté, des acteurs ayant participé à la mise en œuvre des initiatives fédérales et des observateurs locaux réputés et des membres de la communauté majoritaire qui les avoisine. En outre, elle a fait une observation directe de l'espace occupé par la communauté minoritaire, incluant ses propres institutions, les établissements d'enseignement, les services publics et le paysage linguistique (affichage public et privé), etc.

Bibliographie

Canada. Commissariat aux langues officielles. (2007). *Les indicateurs de vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire 1 : les francophones en milieu urbain*. Ottawa.

_____ (2008). *Les indicateurs de vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire 2 : trois communautés anglophones du Québec*.

_____ (2010). *Les indicateurs de vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire 3 : trois communautés francophones de l'Ouest canadien*.

Canada. Patrimoine canadien. (2012). *Cadre de référence pour favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire*. Ottawa : DGPALO, Ébauche du 4 avril 2012.

Dufresne, Fred. (2011). *Réflexion sur les déterminants opérationnels de la vitalité des communautés de langue officielle au Canada*. Ottawa : Groupe de recherche sur les politiques, Patrimoine canadien. Juin.

Forgues, É. (2010). « La gouvernance des communautés francophones en situation minoritaire et le partenariat avec l'État », *Politique et Sociétés*, vol. 29, n° 1, p. 88.

Forgues, É. et Traisnel, C. (2011). *L'engagement social des francophones et des anglophones en situation minoritaire*. Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, mars, p. 118.

Gilbert, Anne (sous la dir. de) (2010). *Territoires francophones. Études géographiques sur la vitalité des communautés francophones du Canada*. Québec : Septentrion.

Johnson, Marc L. (2012). *L'Analyse différenciée francophone. Outil pour le développement de la francophonie ontarienne*. Ottawa : RDÉE Ontario.

Johnson, Marc L. et Paule Doucet. (2006). *Une vue plus claire : évaluer la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire*. Ottawa : Commissariat aux langues officielles.

Annexe D : Liste des documents consultés en appui à l'évaluation des PALO

- Canada. Patrimoine canadien. (2012a). *Fonds initiatives jeunesses : notes internes*. Planification stratégique mesure de rendement.
- Canada. Patrimoine canadien. (2012b). *Lettres de consultation sur les résultats et priorités : synthèse des réponses (Février 2012)*.
- Canada. Patrimoine canadien. (2012c). *Fonds de développement culturel : note interne*.
- Dallaire, C. (2012). *Évaluation formative et prospective de mi-parcours du Fonds de développement culturel*.
- Canada. Patrimoine canadien. (2011a). *Évaluation sommative des Programmes d'appui aux langues officielles : cadre de référence*. Direction des services d'évaluation.
- Canada. Patrimoine canadien. (2011b). *Formulaire de demande 2011-2012 : programme développement des communautés de langue officielle – volet vie communautaire*.
- Canada. Patrimoine canadien. (2011c). *Guide du demandeur 2011-2012 : programme développement des communautés de langue officielle – volet vie communautaire*.
- Canada. Patrimoine canadien. (2011d). *Lignes directrices : programmes d'appui aux langues officielles – mai 2011*. En ligne : <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/pgm/pdf/rldp-fra.pdf>, (page consultée le 10 février 2012).
- Canada. Patrimoine canadien. (2011e). *Modèle : accord de contribution*.
- Canada. Patrimoine canadien. (2011f). *Programmes d'appui aux langues officielles : répartition budgétaire 2011-2012*.
- Canada. Patrimoine canadien. (2011g). *Rapport sur les résultats (gabarit)*.
- Canada. Patrimoine canadien. (2011h). *Réflexion sur les pistes d'avenir en matière de langues officielles dans l'enseignement 2013-2018 — éducation dans la langue de la minorité*.
- Canada. Patrimoine canadien. (2011i). *Réflexion sur les pistes d'avenir en matière de langues officielles dans l'enseignement 2013-2018 — apprentissage de la langue seconde*.
- Canada. Patrimoine canadien. (2011n). *L'apport de la Feuille de route dans l'éducation*. Politiques et recherche.

Canada. Patrimoine canadien. (2011o). *Rapport des résultats des discussions avec les provinces et territoires : réflexion sur les pistes d'avenir en matière de langues officielles dans l'enseignement*. Politiques et recherche.

Canada. Patrimoine canadien. (2011r). *Sondage : questions dualité*.

Canada. Patrimoine canadien. (2011s). *Rapport sur les plans et les priorités de 2011-2012*.

Canada. Patrimoine canadien. (2011t). *Rapport sur les résultats 2010-2011 : mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles*.

Canada. Commissariat aux langues officielles. (2011u). *Rapports annuels 2010-2011*. Ottawa : Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada.

Canada. Conseil des ministres de l'Éducation. (2011v). *Rapport pancanadien sur les langues officielles dans l'enseignement de 2005-2006 à 2008-2009*. Toronto : Conseil des ministres de l'Éducation.

Canada. Patrimoine canadien. (2011w). *Fonds de développement culturel : lignes directrices 2012-2013*.

Canada. Patrimoine canadien. (2011x). *Fonds de développement culturel (PALO) : projets approuvés en 2011-2012*.

Canada. Conseil des ministres de l'Éducation. (2011dd). *Rapport pancanadien sur les langues officielles dans l'enseignement de 2005-2006 à 2008-2009*. Toronto : Conseil des ministres de l'Éducation.

Canada. Patrimoine canadien. (2010a). *Programmes d'appui aux langues officielles : présentation au Comité des sous-ministres adjoints sur les langues officielles (CSMALO) — le 28 avril 2010*.

Canada. Patrimoine canadien. (2010b). *Sommaire des Fonds PALO – Feuille de route pour 2008-2013*.

Canada. Patrimoine canadien. (2010f). *Rencontre des responsables gouvernementaux des langues officielles dans l'enseignement : cadre de résultats : indicateurs, cibles et données de référence – le 6 mai 2010*.

Canada. Patrimoine canadien. (2010g). *Entente modificatrice à l'entente Canada – Québec pour les services en langue anglaise 2006-2007 à 2008-2009*. En ligne <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/qc/06-09-Modification-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010h). *Entente-cadre Canada – Nunavut sur la promotion des langues française et inuit 2009-2010*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente->

agreement/services/09-13/09-10AgreementServicesNUNAVUT-fra.pdf (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010i). *Accord de coopération Canada – Territoires du Nord-Ouest relatif au français et aux langues autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest 2009-2010*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/09-13/09-10TNOServicesAgreement-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010j). *Entente Canada – Nunavut relative à l'enseignement du français langue de la minorité et à l'enseignement du français seconde langue officielle 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/nun/2009-2013/09-13EntenteLOENunavut-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010k). *Entente Canada – Alberta pour les services en français 2009-2010 – 2010-2011*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/ab/09-11-ententeservices-ab-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010l). *Entente Canada – Alberta relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/ab/2009-2013/09-13-AgreementAlbertaEducation-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010m). *Entente Canada – Saskatchewan relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/sk/2009-2013/09-13-agreement-education-saskatchewan-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010n). *Entente Canada – Yukon relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/yk/2009-2013/09-13AgreementYukonEducationLOE-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010o). *Entente Canada – Manitoba relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/mb/09-13-educ-entente-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010p). *Entente Canada – Île-du-Prince-Édouard relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/pei/09-13-ent-edu-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010q). *Entente Canada — Terre-Neuve-et-Labrador relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/tn-nf/09-13-ent-edu-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010r). *Entente Canada – Nouveau-Brunswick relative à l'enseignement en français langue première et à l'enseignement de la langue seconde 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/nb/09-13Entente-Education-NB-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010s). *Entente Canada – Ontario relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/ont/2009-2013/09-13EntenteEducationON-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010t). *Entente Canada – Île-du-Prince-Édouard relative aux services en français 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/ip-e/09-13Entente-Service-IP-E-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010u). *Entente Canada – Terre-Neuve-et-Labrador sur les services en français 2009-2010 – 2012-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/nf/09-13-ententeservices-tn-nf-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010v). *Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/ne-ns/09-13-LOE-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010w). *Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français 2009-2010 – 2012-2013 : plan stratégique pour les services en français 2009-2010 à 2012-2013, révisé le 1er mars 2010*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/ne-ns/09-13-mod-EntenteServices-N-E-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010x). *Entente Canada – Territoires du Nord-Ouest relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/tno/2009-2013/09-13TNOEducationLOE-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010y). *Entente Canada – Yukon sur le développement, l'amélioration et la mise en œuvre des droits et des services en français 2009-2010 – 2012-*

2013. En ligne. http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/09-13/09-13YukonServices_March_2010-fra.pdf (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010z). *Entente Canada – Québec relative à l’enseignement dans la langue de la minorité et à l’enseignement des langues secondes 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/qc/2009-2013/AgreementC-QC_09-13-fra.pdf (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010aa). *Plan d’action du Québec relative à l’enseignement dans la langue de la minorité et à l’enseignement des langues secondes 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/qc/2009-2013/QC-ActionPlan09-13-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010bb). *Plan d’action de l’Alberta relative à l’enseignement dans la langue de la minorité et à l’enseignement de la seconde langue officielle 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/ab/2009-2013/PreambleActionPlanAlbertaOLE09-13-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010cc). *Plan d’action : entente Canada – Nunavut relative à l’enseignement du français langue de la minorité et à l’enseignement du français seconde langue officielle 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/nun/2009-2013/Preamble_AP-fra.pdf (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010dd). *Plan stratégique du Nunavut des initiatives en langue inuit 2009-2010*. En ligne. http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/nu/Final_Strategic_plan_Inuit2009-2010-fra.pdf (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010ee). *Plan stratégique du Nunavut des initiatives en langue française 2009-2010*. En ligne. http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/nu/Final_Strategic_plan_French2009-10-fra.pdf (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010ff). *Fonds complémentaires pour l’Institut français à l’Université de Regina 2009-2010 à 2012-2013 Éducation et formation postsecondaire universitaire*. En ligne. http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/sk/English_Preamble-Institut_Francais-fra.pdf (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010gg). *Gouvernement du Yukon : plan stratégique relatif services en français 2009-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/09-13/09-13YUKONStrategicPlanFinal-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010hh). *Plan d'action de la Nouvelle-Écosse relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/ne-ns/09-13-preambule-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010ii). *Plan d'action : entente Canada – Yukon relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/yk/2009-2013/09-13PreambleYukonPA-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010jj). *Plan pluriannuel : entente Canada – Terre-Neuve-et-Labrador sur les services en français 2009-2010 – 2012-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/nf/09-13-plan-services-tn-nf-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010kk). *Plan stratégique : accord de coopération Canada – Territoires du Nord-Ouest relatif au français et aux langues autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest 2009-2010*. En ligne. http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/tn/09-10_StrategicPlanFrenchServices-fra.pdf (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010ll). *Plan d'action 2009-2011 de l'Alberta entente Canada – Alberta sur les services en français*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/ab/09-11-annexe-scheduleb-ab-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010mm). *Plan d'action des Territoires du Nord-Ouest relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/tno/2009-2013/09-13_Preamble_AP_NWT-fra.pdf (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010nn). *Plan d'action du Manitoba relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/mb/09-13-EDUC-PLAN-ACTION-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010oo). *Plan d'action du Nouveau-Brunswick relative à l'enseignement en français langue première et à l'enseignement de la langue seconde 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/nb/09-13-paap-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010pp). *Plan d'action : entente Canada – Île-du-Prince-Édouard relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la*

seconde langue officielle 2009-2010 à 2012-2013. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/pei/09-13-paap-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010qq). *Plan d'action de Terre-Neuve et Labrador : Enseignement en français langue première et enseignement en français langue seconde de 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/tn-nf/09-13-paap-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010rr). *Plan stratégique : entente Canada – Île-du-Prince-Édouard relative aux services en français 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/ip-e/09-13Plan-Service-IP-E-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010ss). *Langues officielles : rapport annuel de 2009-2010*.

Canada. Patrimoine canadien. (2010tt). *Rapport sur les plans et les priorités de 2010-2011*.

Canada. Patrimoine canadien. (2010uu). *Rapport ministériel sur le rendement 2009-2010*.

Canada. Commissariat aux langues officielles. (2010vv). *Rapports annuels 2009-2010*. Ottawa : Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada.

Canada. Patrimoine canadien. (2010xx). *Fonds de développement culturel (PALO) : projets approuvés en 2009-2010*.

Canada. Patrimoine canadien. (2010yy). *Fonds de développement culturel (PALO) : projets approuvés en 2010-2011 — Liste préliminaire*.

Canada. Patrimoine canadien. (2010aaa). *Fonds de développement culturel (PALO) : Retombées 2009-2010 et 2010-2011*. Planification stratégique mesure de rendement.

Canada. Patrimoine canadien. (2010bbb). *Entente de collaboration visant à favoriser le développement et l'épanouissement de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/comm/nb/10-ent-acc-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2010ccc). *Rapport de suivi – évaluations : Programmes d'appui aux langues officielles – Évaluation sommative – CPSPÉ, 2 février 2009*.

Canada. Patrimoine canadien. (2009a). *Entente de collaboration Canada – Colombie-Britannique en matière des langues officielles 2009-2010 – 2010-2011*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/cb-bc/09-11/09-11-EntenteServices-CB-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2009b). *Entente Canada – Saskatchewan pour les affaires francophones – 2009-2010 et 2010-2011*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/sk/09-11-entente-services-sk-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2009c). *Entente Canada – Ontario pour les services en français 2009-2010 – 2010-2011*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/09-13/09-11OntServices-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2009d). *Entente Canada – Nouveau-Brunswick relative à la prestation de services en français 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. <http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/iga-aig/pdf/PSLO-Entente2009-2013-f.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2009e). *Entente Canada – Colombie-Britannique relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/cb-bc/09-13-Educ-CB-Entente-Cadre-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2009f). *Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français 2009-2010 – 2012-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/ne-ns/09-13-EntenteServices-N-E-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2009g). *Entente Canada – Manitoba relative aux services en français 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/mb/09-13-SERVICES-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2009h). *Plan stratégique 2009-2010 à 2012-2013 : entente Canada – Manitoba relative aux services en français*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/mb/09-13-PLAN-ACTION-25aout-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2009i). *Plan d'action de la Colombie-Britannique relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/cb-bc/09-13-CB-Entente-Bilateral-Action-Plan-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2009j). *Plan d'action : entente Canada – Nouveau-Brunswick relative à la prestation de services en français 2009-2010 à 2012-2013*. En ligne. http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/nb/09-13_plan_services_nb-fra.pdf (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2009k). *Plan stratégique de l'Ontario : entente Canada – Ontario pour les services en français 2009-2010 – 2010-2011*. En ligne.

<http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/09-13/09-11PlanStrategiqueONTARIO-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2009l). *Plan d'action 2009-2011 : entente Canada – Saskatchewan pour les affaires francophones – 2009- 2010 et 2010-2011*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/sk/09-11-plan-services-sk-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2009m). *Plan stratégique : entente de collaboration Canada – Colombie-Britannique en matière des langues officielles 2009-2010 – 2010-2011*. En ligne. <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/cb-bc/09-11/09-11-PlanServices-CB-fra.pdf> (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2009o). *Plan stratégique du Québec : services en langue anglaise*. En ligne. http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/qc/09-10-Quebec-VF_Strat_Plan-fra.pdf (page consultée le 10 février 2012).

Canada. Patrimoine canadien. (2009p). *Cadre intégré de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats et de vérification axée sur le risque des programmes d'appui aux langues officielles : Développement des communautés de langue officielle (DCLO) et Mise en valeur des langues officielles (MVLO) — 2009-2010 à 2013-2014*.

Canada. Patrimoine canadien. (2009q). *Évaluation sommative des Programmes d'appui aux langues officielles*. Direction des services d'évaluation.

Canada. Patrimoine canadien. (2009r). *Fonds supplémentaires : Activités jeunesse ciblées à l'intention des communautés de langue officielle en situation minoritaire*.

Canada. Patrimoine canadien. (2009s). *Fonds supplémentaires : Activités jeunesse ciblées pour la promotion de la dualité linguistique*.

Canada. Patrimoine canadien. (2009t). *Plan d'affaires intégré 2010-2011/2012-2013*. Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles.

Canada. Patrimoine canadien. (2009w). *Youth activities for official-language minority communities*. Programmes et organismes nationaux.

Canada. Patrimoine canadien. (2009x). *Activités jeunesse ciblées pour la promotion de la dualité linguistique*. Programmes et organismes nationaux.

Canada. Patrimoine canadien. (2009y). *Activités jeunesse ciblées à l'intention des communautés de langue officielle en situation minoritaire*. Programmes et organismes nationaux.

Canada. Patrimoine canadien. (2009z). *Langues officielles : rapport annuel de 2008-2009*.

Canada. Patrimoine canadien. (2009aa). *Rapport sur les plans et les priorités de 2009-2010*.

Canada. Patrimoine canadien. (2009bb). *Rapport ministériel sur le rendement 2008-2009*.

Canada. Commissariat aux langues officielles. (2009cc). *Rapports annuels 2008-2009*.
Ottawa : Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada.

Canada. Patrimoine canadien. (2009dd). *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2009-2010 à 2012-2013 entre le Gouvernement du Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation*.

Canada. Patrimoine canadien. (2008a). *Modalités du programme — développement des communautés de langue officielle : Subventions et contributions*. Ottawa : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Canada. Patrimoine canadien. (2008b). *Modalités du programme — mise en valeur des langues officielles : Subventions et contributions*. Ottawa : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Canada. Patrimoine canadien. (2008c). *Plan d'affaires 2008-2009/2010-2011*. Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles.

Canada. Patrimoine canadien. (2008d). *Plan d'affaires intégré 2009-2010/2011-2012*. Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles.

Canada. Patrimoine canadien. (2008e). *Vérification des Programmes d'appui aux langues officielles (PALO)*. Direction des services de vérification et d'assurance.

Canada. Patrimoine canadien. (2008f). *Langues officielles : rapport annuel de 2007-2008*.

Canada. Patrimoine canadien. (2008g). *Rapport sur les plans et les priorités de 2008-2009*.

Canada. Patrimoine canadien. (2008h). *Rapport ministériel sur le rendement 2007-2008*.

Canada. Commissariat aux langues officielles. (2009i). *Rapports annuels 2007-2008*.
Ottawa : Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada.

Canada. Patrimoine canadien. (2008j). *Fonds de développement culturel (PALO) : consultations du 3 novembre 2008*.

Canada. Patrimoine canadien. (2008k). *Applicant's Guide : Fonds Initiatives Jeunesse*.
Politiques et Recherche.

Lord, B. (2008l). *Rapport sur les consultations gouvernementales sur la dualité linguistique et les langues officielles*. Ottawa : Patrimoine canadien.

Canada. Patrimoine canadien. (2007a). *Langues officielles : rapport annuel de 2006-2007*.

Canada. Patrimoine canadien. (2007b). *Rapport sur les plans et les priorités de 2007-2008*.

Canada. Patrimoine canadien. (2006). *Langues officielles : rapport annuel de 2005-2006*.

Durand, M. (2006). *Attitudes et perceptions à l'égard des langues officielles*. Ottawa : Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, Patrimoine canadien.

Nadeau, R. (2006). *Attitudes et perceptions des Canadiens à l'égard des langues officielles du Canada : Étude destinée au ministère du Patrimoine canadien*. Ottawa : Decima Research.

Annexe E : Description des études de cas du Fonds de développement culturel

Association jeunesse fransaskoise : Fête fransaskoise

La fête fransaskoise est un événement de trois jours dans lequel il y a des spectacles et des activités sociales. La première fête fransaskoise a eu lieu en 1980 et elle a été tenue presque chaque année depuis jusqu'en 2004, lorsque l'organisation de la Fête a été interrompue à cause d'un désengagement des bailleurs de fonds et une chute dans la participation des organisateurs. En 2009, la Fête fransaskoise a été relancée en y intégrant un volet artistique sous forme de vitrine culturelle pour promouvoir les artistes reconnus et encourager l'émergence de nouveaux groupes ou artistes. Bien que l'axe prioritaire fût la musique, le volet artistique comprenait aussi d'autres formes d'arts tels que le théâtre, la danse, le dessin, l'artisanat et l'improvisation. Dans son approche, l'Association jeunesse fransaskoise a cherché à intégrer les nouveaux arrivants et à tisser des liens avec la communauté métisse. L'appui financier du FDC a été octroyé de façon ponctuelle pour permettre à l'organisme jeunesse d'ajouter un volet artistique à la reprise de l'événement.

Carrefour Francophone de Sudbury : La rentrée culturelle

La rentrée culturelle est une fête collective d'une semaine planifiée autour de la rentrée scolaire à l'automne. Le Carrefour Francophone de Sudbury a mené le projet au nom du Regroupement des organismes culturels de Sudbury (ROCS) en produisant des spectacles et des activités culturelles. Durant cette semaine, le ROCS a lancé un calendrier qui contient tous les événements culturels professionnels dans la région de Sudbury afin d'encourager la cohésion dans la communauté. Le ROCS a aussi mis en place un site Internet qui contient toutes ces informations. L'objectif était de « donner pleinement accès à toute la production artistique et culturelle à la population et aux jeunes francophones en milieu minoritaire ».

Youth Employment Services : Business Skills for Creative Souls – YES Arts Fair

Ce projet, lancé sous le « Artists Program » du Youth Employment Services, est un événement d'une journée qui vise à offrir un soutien aux artistes entrepreneurs et ceux en recherche d'emplois dans le contexte spécifique des artistes anglophones du Québec. Durant cette conférence, les artistes peuvent assister à des ateliers et des discussions sur divers aspects d'une carrière dans les arts. Ils peuvent aussi rencontrer d'autres artistes dans la communauté. L'événement fait aussi connaître les produits culturels de ces artistes afin d'aider à créer une fierté et un sens d'appartenance dans la communauté. La foire inclut des kiosques, des prestations ainsi que des présentations par des leaders de la communauté.

Regroupement des éditeurs canadiens-français : Nos accents s'animent

Ce projet consiste en une série de concours pour promouvoir des livres des auteurs du Regroupement des éditeurs canadiens-français (RÉCF). Ces concours ont été menés avec des partenariats médiatiques (AFP et Radio-Canada) ainsi que des partenariats communautaires

des CLOSM francophones. L'intention était de créer une communauté de lecteurs qui se rencontreraient sur le nouveau site Web du RÉCF, créant ainsi des réseaux sociaux et des communautés d'intérêts. Les concours ont pris la forme de jeux et de questionnaires sur l'Internet et dans les salons du livre, des bibliothèques et des librairies. Les concours ont visé toutes sortes de groupes d'âge dans les communautés francophones de provenance des éditeurs du RCF (l'ouest, l'Ontario et l'Acadie).

Association canadienne-française de l'Alberta (Régionale d'Edmonton) : Relance de la p'tite scène

Ce projet consiste en des « rencontres artistiques communautaires » hebdomadaires ayant l'objectif de créer des espaces de rapprochements entre les artistes francophones albertains et la communauté francophone d'Edmonton, afin d'assurer la continuité de la communauté ainsi que la capacité des francophones d'Edmonton de vivre en français. Le projet vise aussi à augmenter la coopération entre plusieurs organismes de la communauté. Les artistes sont invités à donner des spectacles à tous les vendredis dans un lieu de rassemblement, par exemple à la Cité francophone (le centre communautaire francophone d'Edmonton).

Centre communautaire francophone de Truro : Série de spectacles

Cette série de spectacles, organisée par le Centre Communautaire francophone de Truro (CCFT) en collaboration avec l'École acadienne et le Centre Marigold²⁰, vise à présenter la culture francophone aux Acadiens de la région. Chaque spectacle est présenté une fois à l'école acadienne et aux écoles d'immersion de la région, et ensuite une autre fois à la communauté. Le CCFT a aussi collaboré avec les autres organismes francophones de la région pour organiser une tournée plus grande en Nouvelle-Écosse pour chaque artiste ou groupe.

Réseau national des galas de la chanson : Jamais trop tôt

Le projet « Jamais trop tôt » vise à promouvoir un sens d'appartenance des jeunes francophones dans les CLOSM et de créer de la cohésion entre ceux-ci en les encourageant à découvrir l'art de la rédaction de la chanson française. Afin d'accomplir ceci, le Réseau national des galas de la chanson, en partenariat avec le Festival international de la chanson de Granby (FICG) ainsi que le Réseau atlantique de diffusion des arts de la scène (RADARTS), Réseau Ontario (RO) et le Réseau des Grands Espaces (RGE), a organisé un spectacle de chansons dont les textes ont été rédigés par des étudiants du secondaire de l'Acadie, de l'Ontario, de l'ouest du Canada et du Québec. La vingtaine de chansons présentées au spectacle ont été mises en musique par des anciens demi-finalistes du FICG. Lors du spectacle, les chansons ont été interprétées par des chanteurs et chanteuses de 14 à 17 ans provenant d'une variété de CLOSM au Canada. Ceux-ci sont accompagnés d'un groupe de musiciens et d'une équipe artistique. Le projet visait à rejoindre environ 2 400 jeunes vivants en situation minoritaire. Afin de susciter la participation et d'encourager les jeunes à composer des chansons en français, le Réseau national des galas de la chanson a organisé une

²⁰ Un centre culturel à Truro.

tournée pour permettre à des auteurs professionnels de visiter des salles de classe dans des CLOSM en Acadie, en Ontario, dans l'ouest du Canada et au Québec.

Centre culturel franco-manitobain : Ensemble autour de la danse

Ce projet a deux composantes interreliées. La première est un spectacle composé d'environ sept numéros de danse par l'Ensemble folklorique de la Rivière-Rouge²¹ qui intègre des chorégraphies traditionnelles et contemporaines et qui intègre aussi la participation de musiciens et chanteurs. Ce spectacle inclut aussi une exposition qui promeut divers aspects de la communauté francophone du Manitoba. La vision était d'avoir un spectacle qui pourrait se répéter lors de festivals ruraux ou urbains. Avec les fonds, le Centre culturel franco-manitobain (CCFM) a aussi créé des cours de danse folklorique et de différents types, en français, pour les jeunes et pour les familles. L'objectif de ce projet est de promouvoir la francophonie manitobaine au sein non seulement des francophones de la région, mais aussi auprès des francophiles, anglophones et nouveaux arrivants. En offrant des cours de danse en français, ce projet offre aussi des possibilités d'apprendre divers styles de danse, en français, et contribue ainsi à l'objectif d'aider à la communauté francophone à vivre en français. Ce projet a été réalisé en collaboration avec des partenaires communautaires tels qu'Entreprises Riel, le Festival du Voyageur, l'Association culturelle franco-manitobaine, le 233-allô, le 100 Nons, le Conseil jeunesse provincial, etc.

Québec-Labrador Foundation (Canada) Inc. : In the Name of Cod

Ce projet vise à fournir une vitrine sur les adaptations qui ont pris place dans les communautés rurales anglophones au Québec sur la Basse-Côte-Nord durant les derniers cinquante ans à cause du déclin dans l'industrie de la pêche à la morue. Ceci est vu comme faisant partie de l'héritage de la CLOSM de la région, et donc le projet vise aussi à préserver cette histoire qui a toujours été transmise oralement, n'ayant jamais été documentée. À travers ce projet, le *Québec Labrador Foundation* (QLF) a conçu une série d'activités incluant le développement de la cartographie culturelle de la pêche à la morue, la création d'un livret sur la culture et l'histoire de la pêche à la morue (1961 à 2011), des activités traditionnelles visant les jeunes, un site Web interactif, un atelier aussi sur ce sujet, ainsi qu'un « Antique Roadshow » ayant trait à la pêche de la morue. La QLF s'attendait à ce que ces événements puissent appuyer la vitalité de la communauté anglophone de la région.

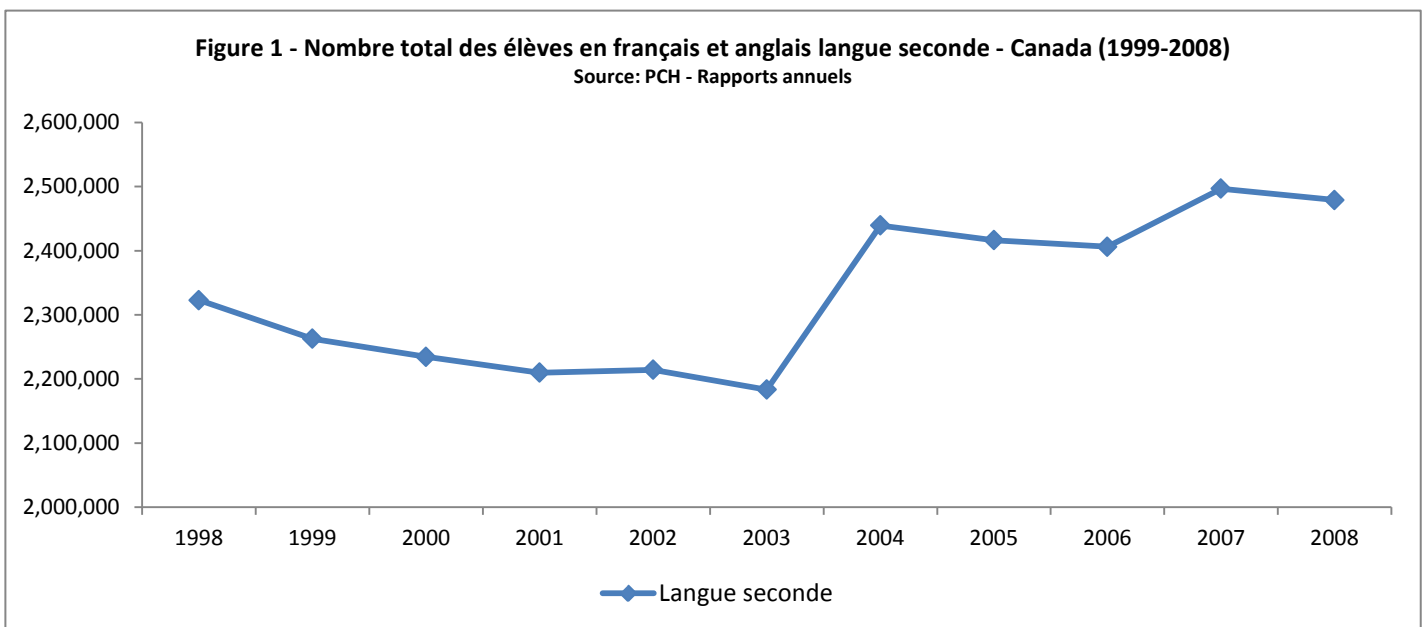
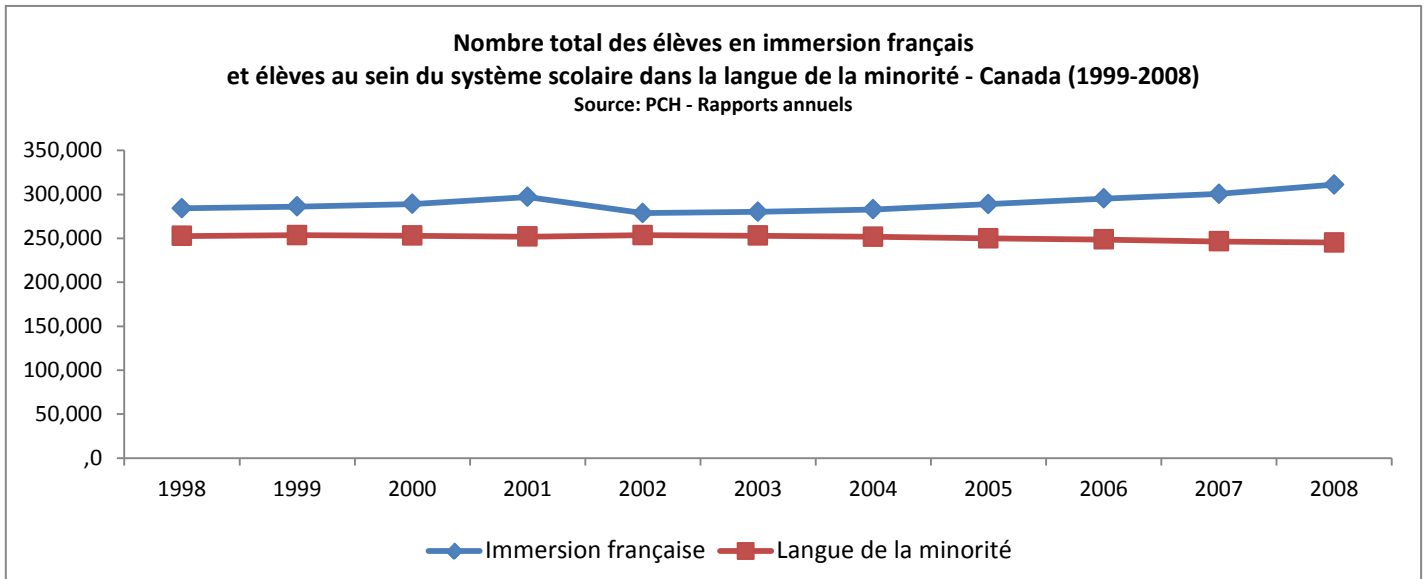
Franco-jeunes de Terre-Neuve et Labrador : CulTOUR francophone

Ce projet, créé par les Franco-jeunes de Terre-Neuve et Labrador (FJTNL), vise à promouvoir la culture et les arts francophones en créant une exposition artistique itinérante qui se déplace dans les régions francophones de Terre-Neuve et Labrador. Le projet vise à la fois les élèves des écoles francophones et ceux des écoles d'immersion. L'exposition consiste premièrement en une présentation sur les origines de l'exposition, ensuite une vidéo

²¹ L'ensemble folklorique de la Rivière Rouge est considéré comme un des « véritables ambassadeurs de la culture francophone du Manitoba » et est une troupe de danse très ancrée dans la communauté, ayant animé des spectacles dans la région depuis environ 60 ans. La troupe est composée d'adultes semi-professionnels ainsi que d'une troupe adolescente.

présentant les artistes et artisans francophones de la province. La deuxième partie consiste en un atelier offert par un membre du réseau culturel sur les métiers artistiques et les réalités d'être un artiste ou un artisan francophone à Terre-Neuve et Labrador. Dans la troisième portion de l'exposition, les élèves ont l'occasion de contribuer à une grande toile montrant le tracé de l'exposition dans la province (que ce soit en y affichant un objet ou un dessin significatif, ou bien tout simplement en laissant leur signature).

Annexe F : Effectifs en langue seconde et langue première



		Effectifs scolaires selon le cheminement linguistique					
		Population scolaire totale	Effectifs - système de la minorité	Effectifs dans les écoles du système d'éducation de la majorité			
				Effectifs - système de la majorité	Effectifs en immersion	Effectifs en langue seconde (programme régulier)	Effectifs ne sont pas inscrits dans les cours de langue seconde
région	année	total	total	total	total	total	total
Canada	2008-09	4,783,512	243,465	4,540,047	317,582	2,106,235	2,116,230
	2009-10	4,749,973	240,621	4,509,352	328,626	2,084,726	2,096,000
Terre-Neuve	2008-09	70,641	269	70,372	8,008	34,593	27,771
	2009-10	69,665	255	69,410	8,408	33,335	27,667
Île-du-Prince-Édouard	2008-09	20,324	712	19,612	4,237	7,980	7,395
	2009-10	19,955	715	19,240	4,197	7,966	7,077
Nouvelle-Écosse	2008-09	132,827	4,358	128,469	15,055	53,541	59,873
	2009-10	130,235	4,446	125,789	15,069	51,742	58,978
Nouveau-Brunswick	2008-09	108,407	31,119	77,288	18,658	24,185	34,445
	2009-10	106,394	30,420	75,974	17,232	29,679	29,063
Québec	2008-09	897,179	98,813	798,366	-	720,260	78,106
	2009-10	879,966	95,004	784,962	-	703,022	81,940
Ontario	2008-09	2,070,736	91,830	1,978,906	167,215	803,471	1,008,220
	2009-10	2,061,390	92,976	1,968,414	176,291	803,923	988,200
Manitoba	2008-09	177,962	5,323	172,639	18,563	65,593	88,483
	2009-10	177,500	5,223	172,277	19,103	64,257	88,917
Saskatchewan	2008-09	164,453	1,162	163,291	9,346	51,327	102,618
	2009-10	164,591	1,236	163,355	9,886	48,258	105,211
Alberta	2008-09	564,051	5,254	558,797	32,797	142,001	383,999
	2009-10	567,979	5,565	562,414	33,205	145,501	383,708
Colombie-Britannique	2008-09	553,737	4,221	549,516	42,471	199,208	307,837
	2009-10	549,596	4,368	545,228	43,959	193,382	307,887
Yukon	2008-09	5,153	158	4,995	568	2,124	4,427
	2009-10	5,100	170	4,930	602	1,818	4,328
Territoires du Nord-Ouest	2008-09	8,762	193	8,569	664	1,952	5,953
	2009-10	8,564	192	8,372	674	1,843	5,855
Nunavut	2008-09	9,280	53	9,227	-	-	9,227
	2009-10	9,038	51	8,987	-	-	8,987

Source : PCH – Rapports annuels

Annexe G : Population minoritaire qui habite à proximité d'un organisme qui diffuse à la radio ou distribue un journal communautaire

Population minoritaire qui vit à proximité (25km ou moins) d'un organisme minoritaire qui diffuse à la radio ou distribue un journal communautaire			
Région	Total	Organismes minoritaires – Médias*	
		Vivant à moins de 25km	
		n	%
Canada	2 120 990	1 686 285	79,5%
Canada moins le Québec	1 026 805	677 880	66,0%
Terre-Neuve-et-Labrador	1 920	865	45,1%
Île-du-Prince-Édouard	5 105	2 860	56,0%
Nouvelle-Écosse	32 305	20 475	63,4%
Nouveau-Brunswick	235 375	183 440	77,9%
Québec	109 1430	1 006 365	92,2%
Ontario	564 935	392 190	69,4%
Manitoba	43 170	28 385	65,8%
Saskatchewan	14 495	3 215	22,2%
Alberta	63 330	40 570	64,1%
Colombie-Britannique	66 170	5 880	8,9%
Yukon	1 240	975	78,6%
Territoires du Nord-Ouest	1 075	765	71,2%
Nunavut	440	300	68,2%

*Organismes de la minorité, médias écrits ou radiodiffusion, actif (validation moins de 5 ans), membres de l'APF, ARC, QCNA et d'autres journaux et radios indépendantes. La radio de Radio-Canada a été exclue de l'analyse. Le droit, l'Acadie Nouvelle et The Gazette ont été inclus dans cette analyse.

Source : Patrimoine canadiens. (2011e). Données sur la couverture des organismes minoritaires qui diffusent à la radio ou distribue un journal communautaire; du Groupe de recherche sur les politiques, Patrimoine canadien; tableaux Excel fournis le 8 mai 2012

Annexe H : Répartition prévue et réelle du financement des PALO

Répartition du financement de la <i>Feuille de route</i> , prévu et réel, par initiative PALO en millions de dollars, par année											
Initiatives PALO	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013		Total 2008-2013
	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu
Appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	n.d.*	22,5
Coopération intergouvernementale	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	n.d.	22,5
Appui à l'enseignement dans la langue de la minorité	56	56	56	56	56	56	56	56	56	n.d.	280
Initiatives Jeunesse ²²	0	0	12,5	12,5	0	0	0	0	0	n.d.	12,5
Fonds de développement culturel	0	0	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	n.d.	14
Bourses d'été de langue	8	8	8	8	8	8	8	8	8	n.d.	40
Moniteurs de langues officielles	4	4	4	4	4	4	4	4	4	n.d.	20
Appui à l'enseignement dans la langue seconde	38	38	38	38	38	38	38	38	38	n.d.	190
Total	115	115	131	131	118,5	118,5	118,5	118,5	118,5	n.d.	601,5

Source : Rapports ministériels sur le rendement
* n.d. : non-disponible

²² Dans le cas des Initiatives jeunesse, Bourses d'été de langue et Moniteurs de langues officielles, les montants inscrits combinent les fonds attribués sous les programmes Développement des communautés de langue officielle et Mise en valeur de la dualité linguistique.